



portent à tort les recueils grecs, mais à Israël, c'est-à-dire aux dix tribus à qui le grand nombre de leurs habitants avait fait donner cet antique nom d'Israël. Là où les Septante ont mis « dans Accarim, » Théodotion a transcrit le mot hébreu lui-même, « dans Nocœm, » qui est traduit dans Aquila par « régions pastorales, » et dans Symmaque et la cinquième édition, par « au nombre des pasteurs. » D'après moi, trompés ici encore par la ressemblance des lettres Daleth et Res, les Septante, après avoir vu *Nocœm* au lieu de *Nocœdim*, en sont venus à *Accarim*, bien que la lettre Nun, au commencement du mot, rende leur erreur inexusable. Or, la lecture d'aucun livre ne m'a montré jusqu'ici qu'Accarim soit hébreu. Stérilité, qui en a été donné comme traduction, l'est plutôt d'Accaron, ville des Philistins, que d'Accarim, qu'on ne lit nulle part. Ce livre contient donc les paroles d'Amos, qui fut du bourg de Théoné, et au nombre des bergers de ce pays dont les habitants le sont tous. Les Prophètes étant appelés voyants, il vit ces paroles contre Israël, mais avec les yeux de l'esprit, et non avec ceux du corps, d'autant plus qu'à la lettre on entend les discours et on ne les voit pas. C'est de la même manière que le peuple voyait la voix de Dieu, et que Moïse, sans rompre le silence, parlait au Seigneur, qui lui disait : « Que criez-vous vers moi ? » *Erod.* xiv, 45. Dans le nouveau Testament, nous lisons aussi : « Nous avons vu et entendu de nos yeux et nos mains ont touché

In eo autem loco ubi Septuaginta transtulerunt, « in Accarim, » Theodotio ipsum verbum Hebraicum posuit : « in nocœm » quod Aquila veritè ἐνοκαρπίστους, id est, « in pastoralibus ; » Symmachus et quinta editio ἐν τοῖς ποιμαίνουσιν, id est, « in pastoribus. » Et puto propter daleth et res litterarum similitudinem hic quoque deceptos, pro nocœdim, quasi nocœrim, et exinde « Accarim » possuisse sermonem, quamquam in principio nominis nun littera nullam excusationem relinquit erroris. Accarim autem usque in presentiarum Hebræum esse non legi. Et qui sterilitatem, id est, στειρότητα interpretatur, magis acceras urbem Philistin, quam Accarim exprimit, que omnino non legitur. Sermones itaque Amos, qui fuit de oppido Thecœ ex numero pastorum, quia pastoralis et ipsa est regio, hoc volumine continentur, quos vidit super Israël, non carnis oculis, sed mentis intuitu : quia propheta vocabatur videntes ; alioquin secundum litteram sermones non videntur, sed audiuntur. Unde et populus videbat vocem Dei, et Moyses tacens loquebatur ad Dominum, quando dicebat ei : « Quid clamas ad me ? » *Erod.* xiv, 45. In novo quoque legitur Testamento : « Quod vidi-

la parole de vie. » *Joan.* i, 4. Et, en effet, les Apôtres voient la parole de Dieu, tout invisible qu'elle est de sa nature, et ils la touchent, puisque le Verbe s'est fait chair et qu'il a habité parmi nous. *Joan.* i, 44. Voici donc en quelles circonstances Amos vit ces paroles.

« Au temps d'Ozias, roi de Juda, et de Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, deux années avant le tremblement de terre. » *Amos.* i, 4. Alors régnait en Assyrie et sur les villes de la Cilicie ce Sardanapale dont un illustre orateur a dit qu'il se vaudra dans le vice plus encore que son nom ne le rappelle ; et chez les Latins, Procas Silvius, dont Amulius devint le successeur par l'expulsion de son frère Numitor, pour être lui-même mis à mort par Romulus, qui, à la tête d'une troupe de bergers et de voleurs, fonda la ville à laquelle il donna son nom. Pour Ozias, roi de Juda, appelé aussi Azarias, c'est celui qui, ayant voulu s'emparer du sacerdoce qui ne lui appartenait pas, fut frappé de lèpre au front, il *Paral.* xxvi, quand la colère du Seigneur se manifesta, non-seulement par ce châtement du sacrilège d'Ozias, mais encore par le tremblement de terre auquel les livres hébreux assignent cette date. D'autre part, il s'agit ici, non pas de Jéroboam, fils de Nabath, qui provoqua le schisme d'Israël, III *Reg.* xii, mais de Jéroboam, fils de Joas, petit-fils de Joathan et arrière-petit-fils de Jéhu, sous lequel prophétisèrent Osée, Joël et Amos. Ozias veut dire pouvoir ou force du Seigneur ; Jéroboam,

et audivimus oculis nostris, et manus nostre palpaverunt de verbo vite. » I *Joan.* i, 1. Verbum enim Dei quod per se invisibile est, vident apostoli, et tractant manibus suis. Quod Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. *Joan.* i, 44. Vidit autem hoc sermones.

« In diebus Ozie regis Juda et in diebus Jeroaboam, filii Joas regis Israel, ante duos annos terre motus. » *Amos.* i, 4. Quando apud Assyrios archesque Cilicie regnabat Sardanapalus, de quo insignis orator : « Turpior, » inquit, « vitius, quam nomina. » Et apud Latinos Procas Silvius, cui Amulius, expulsio Numitore philiano, successit in regnum. Quo interfecto, congregata pastorum et latronum manu, Romulus sui nominis condidit civitatem. Hic est autem Ozias rex Juda, cognomento Azarias, qui indebitum sibi sacerdotium vindicare conatus, lepra percussus in fronte est, II *Paral.* xxvi, quando inquam Dominus non solum pœna ejus, qui sacrilegus fuit, sed et terre motus ostendit, quem Hebræi tunc accidisse commemorant. Jeroaboam vero non est filius Nabath, qui peccare fecit Israel, III *Reg.* xii, sed filius Joas filii Joathan [al. *Joachaz* et *Joachan*], filii Jehu, pronepos

jugement ou cause du peuple, bien que certains lui donnent le sens de division du peuple, parce qu'ils lisent le mot grec διαζωμος ; avec un chi ; Joas, enfin, signifie délai ou temporisation du Seigneur. Par conséquent, les paroles d'Amos, au temps où le peuple d'Israël était arraché d'auprès du Seigneur par son idolâtrie aux vœux d'or, ou bien séparé du sceptre de la famille de David, retentirent comme le son éclatant de la trompette. — *Thécœ* veut dire trompette — et elles retentirent contre Israël, qui était autrefois très-droit devant Dieu ; ce fut au temps du roi de Juda Ozias, en qui, à cause du temple et du Saint des saints, persévérât la force du Seigneur et dont le sceptre gouvernait le peuple fidèle. Le nom de Jéroboam, qui est celui du fauteur du schisme parmi le peuple, montre qu'Israël était demeuré longtemps plongé dans les égarements de l'idolâtrie, avant que toute la Judée eût été frappée de la captivité, qui, en deux années, réduisit aux abois les dix et les deux tribus ; en sorte que si la prophétie les avait amenés à faire pénitence de bonne volonté, ils n'auraient pas été châtiés par le tremblement de terre.

J'ai voulu, mon bien cher Pammachius, qui, fidèle au sens de votre nom, vous montrez l'adversaire du diable et de ses suppôts avec une habileté qui semble inspirée par l'esprit prophétique, — j'ai voulu, dans ce long préam-

bulé, faire une sorte de sommaire de tout le Prophète Amos. J'avais, laissez-moi le rappeler en peu de mots, promis l'explication d'Amos, d'Ozée et de Zacharie à quelques pieuses personnes, mais surtout, de son vivant, à votre mère Paule, de sainte et vénérable mémoire. Je n'aurais guère été infidèle à ma promesse, puisque je m'acquies avec le fils de l'engagement pris envers la mère. Mais il s'en va temps que je cite les paroles du Prophète lui-même et que j'explique mon opinion sur chaque passage.

« Il a dit : Le Seigneur rugira du haut de Sion, et il fera entendre sa voix de Jérusalem. Les beaux séjours des bergers sont dans le deuil, et le sommet du Carmel est desséché. » *Amos.* i, 2. Les Septante : « Il a dit : Le Seigneur a parlé du haut de Sion, et il a fait entendre sa voix de Jérusalem. Les pâturages des bergers sont dans le deuil et le sommet du Carmel est frappé d'aridité. » Il est naturel que l'ouvrier, dans ses discours, recoure à des images prises de sa profession, et que chacun use de comparaisons empruntées à l'occupation de toute sa vie : par exemple, le marin, le pilote compare sa tristesse à la tempête, donne le nom de naufrage à ses insuccès, et appelle ses ennemis des vents contraires ; tandis que la prospérité et la joie sont pour lui une douce brise et des vents favorables, et la surface tranquille de la mer est

ejusdem Jehu, sub quo prophetaverunt Osée et Joel et Amos. Igitur interpretatur Ozias ὀζίας ; Κυβόα, id est, « imperium, » vel « fortitudo Domini. » Jeroaboam διαζωμὸς λαός, id est, « judicatio, » vel « causa populi, » licet quidam per « chi » Grecam litteram legentes, « divisionem populi, » suspiciantur. Joas Κυβόα ἡρώδης, id est, « Domini mora, » sive « temporalitas. » Verba itaque Amos, quo tempore populus Israel avulsus erat a Domino, et auriis vitulis serviebat, sive avulsus a regno stieris David, clara voce cecinerunt instans clangentis tubæ, que interpretatur « Thecœ. » Et cecinerunt super Israel, qui quondam erat rectissimus Dei, id est, εὐθετατος Ὀσεί. In diebus Ozie regis Juda, in quo propter templum et sancta sanctorum, fortitudo Domini permanebat, quoque regnabat imperio populorum continentem. Nomen autem Jeroaboam, qui divisionis populi causa exciteret, significat Israellem longo tempore in idololatriæ errore mansisse, priusquam captivitas universa concuteret, que in duobus annis duplicem ostendit angustiam decem tribuum, ac duarum : ut agentes, si valent, penitentiam, motum terræ de cætero non sentiant.

Hæc, Pammachi animo meo charissime, qui ex interpretatione nominis tui, quodam vaticinio futu-

rorum omni arte pugnandi adversum diabolum et contrarias potestates te bellare demonstras, quasi argumentum et ἑπιπέσιον Amos propheta longo sermone complexus sum : illud breviter admonens, explanationem et hujus et Osée et Zacharie prophetarum, me et aliis quidem sanctis viris, sed præcipue sancto et venerabilis memorie parenti tue Paule, dum viveret, promisisse. Nec multum errare in sponsonis fide, si quod, matri pollicitus sum, reddam filio. Verum jam tempus est, ut ipsius propheta verba proponens, quid mihi videatur, in singulis adseram.

« Et dixit : Dominus de Sion rugiet, et de Jerusalem dabit vocem suam. Et luxuravit speciosa pastorum, et exsiccatus est vertex Carmeli. » *Amos.* i, 2. LXX : « Et ait : Dominus de Sion effatus est, et de Jerusalem dedit vocem suam, et luxuravit pasca pastorum, et arefactus est vertex Carmeli. » Naturale est, ut omnes artifices sue artis loquantur exemplis, et unusquisque in quo studio trivit statum, illius similitudinem proferat : verbi gratia, qui nauta est et gubernator, tristitiam suam comparat tempestati ; damnum, naufragium vocat ; inimicos suos, ventos contrarios appellat. Rursus prosperitatem et letitiam, aream placidissimam et secundos nominat

une vaste plaine. De son côté, un soldat ne saurait rien dire sans y mêler les mots de boucher, d'épée, de cuirasse, de casque, de lance, d'arc, de flèche, de mort, de blessure et de victoire. Sur les lèvres des philosophes on trouve à tout instant les noms de Socrate et de Platon, de Xénophon et de Théophraste, de Zénon et d'Aristote, des Stoïciens et des Péripatéticiens. Les orateurs portent aux nues les Lysias et les Hypéride, les Périclès et les Démosthène, les Gracques, les Caton, les Tullius et les Hortensius. Les poètes, s'ils sont épiques, vantent Homère et Virgile; s'ils sont lyriques, ils ne savent parler que de Pindare et d'Horace. Où voulais-je en venir par là? à montrer que le prophète Amos aussi, qui fut berger, vivant au milieu de bergers, et berger, non pas dans des lieux cultivés et complantés d'arbres et de vignes, ou tout au moins dans un pays de forêts et de verdoyantes prairies, mais dans un immense désert où la férocité des lions se donne libre carrière et porte le carnage au milieu des troupeaux, s'est servi d'un langage conforme à sa condition, lorsque, pour faire entendre que la voix du Seigneur est redoutable et terrible, il l'appelle un rugissement de lion frémissant, et qu'il compare la ruine des villes d'Israël à la sécheresse des pâturages et à l'aridité des rochers. « Le Seigneur rugira du haut de Sion et il fera entendre sa voix de Jérusalem. » En hébreu, « il rugira » se dit *Jesac*. Amos dit à bon droit qu'il rugira du haut de Sion et qu'il fera entendre sa voix

ventos; tranquilla maria et æquora, campi similia. E regione miles quidquid dixerit, scutum, gladium, lorica, galeam, lanceam, arcum, sagittam, mortem, vulnus, et victoriam sonat. In ore philosophorum semper Socrates et Plato, Xenophon et Theophrastus, Zeno et Aristoteles, Stoici versantur et Peripatetici. Oratores Lysiam et Hyperidem, Periclem et Demosthenem, Gracchos, Catones, Tullios, et Hortensios in eorum laudibus ferunt. Poete, si epici sunt, Homerum atque Virgilium; si lyrici, Pindarum et Flaccum crebro sermone concolobrant. Cur hæc dicta sunt? ut scilicet ostendamus etiam Amos prophetam, qui pastor de pastoribus fuit, et pastor non in locis cultis et arboribus ac vineis conatis, aut certe inter silvas et prata virentia, sed in lata eremi vastitate, in qua versatur leonum feritas et interfectio pecorum, artis sue usum esse sermonibus, ut vocem Domini terribilem atque metuendum, rugitum leonum et fremitum nominaret. Eversioem Israeliticarum urbium, pastorum solitudinis [al. sollicitudinis] et ariditatis montium comparans: « Dominus, » inquit, « de Sion rugiet, et de Jerusalem dabit vocem suam. » Rugiet. Hebraice dicitur *Jesac*: pulchreque de Sion rugiet,

du haut de Jérusalem, puisque c'est là qu'étaient le temple et le culte de Dieu. Il nous enseigne que Dieu réside, non pas dans les villes d'Israël, à Bethel et à Dan, où étaient adorés les veaux d'or, ni à Samarie et à Jezrahel, mais au foyer de la vraie religion, qui se pratiquait alors à Sion et à Jérusalem. Le Seigneur ragissant du haut de Sion et faisant entendre sa voix de Jérusalem, car c'est de Sion que sortira la loi, et de Jérusalem la parole de Dieu, *Isa. i*, toutes les belles demeures des pasteurs et des rois d'Israël sont dans le deuil, et le sommet du Carmel, couronné auparavant de riantes pâturages, est tout-à-coup desséché. Carmel est le mot grec et latin; les Hébreux disent *Caraim*, et il y a deux montagnes de ce nom. L'une, celle sur laquelle Nabal, mari d'Abigail, avait son bien, est située au midi; *I Reg. xv, xxv*; l'autre, autrefois appelée Acho et sur laquelle le prophète Elie, à genoux, obtint de Dieu la pluie, *III Reg. xviii*, est près de la Ptolémaïde et domine la mer. Si l'on croit qu'il s'agit ici du Carmel sur lequel habita Nabal, cette montagne, qui est au bord du désert, convient mieux à la garde des troupeaux et aux bergers. Si Amos a voulu parler de l'autre, qui est voisine du littoral, c'est une allusion aux rois et à l'orgueil des rois d'Israël, et il nous annonce qu'ils vont être dépouillés par la captivité imminente et rendus semblables aux rochers nus des montagnes. Autre interprétation. Lorsque le Seigneur, du haut de Sion et Jérusalem, de la vedette de l'Eglise qu'on ne

et de Jerusalem dabit vocem suam, ubi erat templum et Dei religio, ut doceret, Deum non in Israel urbibus, id est, in Bethel et Dan, ubi erant aurei vituli, nec in metropoli Samaria et Jezrahel, sed in vera religione versari, que illo tempore colebatur in Sion et Jerusalem. Quo rugiente de Sion, et dante vocem suam de Jerusalem (de Sion enim egredietur lex, et verbum Domini de Jerusalem [*Isa. ii*]), omnia pastorum et regum Israel speciosa luxerant, et excisatus est vertex Carmeli, qui quondam letis pascuis abundabat. Carmelus Græce dicitur et Latine, Hebraice autem appellatur *Caraim*: et sunt duo montes, qui vocantur hoc nomine. Alter in quo fuit Nabal Carmelus, maritus Abigail, ad Australem plagam. *I Reg. xv, xxv*. Alter juxta Ptolémaidem, que prius vocabatur Acho, mari imminens, in quo Elias propheta flexis genibus pluvias impetravit. *III Reg. xviii*. Si ergo de Carmel dicit, in quo habitavit Nabal, magis pastorum gregibus convenit, quia est juxta solitudinem. Sin autem de illo, qui vicinus est littori, ad reges et superbiam pertinet regum Israel, quos imminente captivitate, instar montium desertorum dicit esse vastandos. Alter: Cum Dominus

peut pas voir, puisqu'elle est assise sur la montagne et dans laquelle réside la vision de la paix, aura fait entendre, par l'Ancien et le Nouveau Testament et par les docteurs ecclésiastiques, sa voix, semblable au clair retentissement de la trompette, alors sera dans le deuil et desséché tout ce qu'avaient de beau les bergers, c'est-à-dire la doctrine des hérétiques, que les artifices du discours faisaient paraître belle, et cette connaissance de la circoncision — tel est en effet le sens du mot *Chamel* — par où ils se flattent d'avoir la science de la vraie circoncision; alors les milliers de leurs adeptes, appelés troupeaux à cause de leur simplicité d'esprit, seront frappés d'une sécheresse soudaine.

« Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes de Damas trois et quatre fois répétés, je ne révoquerai point ma menace contre lui, parce qu'il a broyé Galaad sous les charriots armés de fer. » *Amos. i, 3*. Les Septante : « Le Seigneur a dit : « Après les impiétés de Damas trois et quatre fois répétées, je ne détournerai pas ma menace de sa tête, parce qu'il a mis en morceaux, avec des scies de fer, les femmes enceintes de Galaad. » Le mot hébreu *Assorn*, traîneaux, que Théodotion a rendu par roues de fer et que j'ai interprété moi-même par chariots armés de fer, les Septante l'ont traduit par scies de fer. C'est une sorte de char supporté par des roues de fer armées de dents, qui le mettent en mouvement, afin qu'en faisant tomber le grain de

l'épi, il écrase la tige du blé sur l'aire et la rousse en paille, dont on nourrit le bétail quand le foin vient à manquer. Plus loin, nous verrons que, là où l'hébreu porte *Bexabad*, qui est un seul nom, les Septante, trompés par la ressemblance des éléments *Res* et *Daleth*, ont écrit « enfants d'Ader. » Plus loin encore, au lieu de rendre, comme nous et tous les autres interprètes, *MEBETH EDEN*, par maison de volupté, ils l'ont traduit par hommes de Charran, lisant *Res* au lieu de *Daleth* au milieu du mot, et, selon leur coutume, faisant précéder du *Chi* grec la première lettre de l'hébreu *Ain*. Enfin, à cause de la ressemblance des mots, ils ont aussi rendu *Cira*, Cyrène, par appelé ou nommé, parce qu'on peut interpréter *Carai* par vocation, et ils ont transformé un nom propre en nom commun. Je me suis expliqué sur les causes des différences de traduction; passons maintenant au sens du texte. La parole de Dieu se tourne d'abord contre Damas, où régnait *Azaël*, qui, au temps où prophétisait Amos, persécutait durement les dix tribus : vainqueur d'Achab, roi d'Israël, à Ramoth de Galaad, il écrasait et brisait tout dans la contrée appelée de ce nom de Galaad et qui était échu en partage à la demi-tribu de Manassé. C'est ce que le prophète Elisée dit avec plus de détail dans le livre des Rois, où nous lisons : « L'homme de Dieu étant devant Azaël, se trouva ému jusqu'à laisser paraître son émotion sur son visage, et il versa des larmes.

de Sion et Jerusalem, de specula Ecclesie, qua super montem sita latere non potest, et in qua visio pacis est, dederit per vetus et novum Instrumentum, et per doctores ecclesiasticos vocem suam, et quasi clara buccina insonuerit, tunc omnia speciosa pastorum, id est, doctrina hereticorum, que pulchro videbatur sermone composita, et cognitio circumcisions (hoc enim interpretatur *chamel*) per quam sibi vere circumcisions scientiam pollicentur, lucebit atque sicabitur, et populorum millia, que propter simplicitatem vocantur greges, subita ariditate marcescent.

« Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam eum, eo quod tritruaverint in plaustris ferreis Galaad. » *Amos. i, 3*. LXX : « Et dicit Dominus : Super tribus impietatibus Damasci, et super quatuor non aversabor eos [al. eum], pro eo quod secerant serris ferreis pragnantes in Galaad. » Pro « tribulis, » que Hebraice appellantur *assorn*, et a Theodotione translatae sunt « rote ferreae, que nos « plaustra ferrea » interpretati sumus, Septuaginta translulerunt, a serris ferreis. » Est autem genus plaustrum, quod rotis subter ferreis atque dentatis volvitur, ut, excussis frumentis,

stipulam in arvis conterat, et in cibos jumentorum propter feni sterilitatem paleas comminat. Rursum ubi in Hebraico habetur *BEXABAD*, et unum nomen est, Septuaginta interpretati sunt, « filii Ader, » *res* et *DALETH* elementorum falsi similitudine. In eo quoque loco ubi nos diximus, « de domo voluptatis, » quod Hebraice dicitur *MEBETH EDEN*, et omnes similiter translulerunt, Septuaginta interpretati sunt, « ex viis Charran, » *DALETH* mediam dominis litteram *RES* arduant, et juxta consuetudinem suam *AIN* primam Hebraice, littera, « Chi » (*γ*) Græcum proponentes. Cyrenem etiam que Hebraice dicitur *CIRA*, *εὐδαίμων*, id est, « vocatum » vel « nominatum » translulerunt, propter verbi similitudinem, quia *CARAE*, « vocatio » dici potest, et nomen proprium, appellativum intellexerunt. De causis diversæ translationis breviter diximus; nunc ad sensum eorum que dicta sunt transeamus. Primum adversum Damascum, in qua regnabat Azaël, sermo Dei dirigitur, qui eo tempore quo Amos prophetabat, graviter urgebat Israel, id est, decem tribus : in tantum est, superbo Achab rege Israel in Ramoth Galaad, omnem regionem que appellabatur Galaad, et in hereditatis cessaret dimidie tribui Manasse, instar tribularum frumentum in arvis tritu-

Azaël lui dit : Pourquoi mon seigneur pleure-t-il ? Eliséé lui répondit : Parce que je sais combien de maux vous devez faire aux enfants d'Israël. Vous brûlerez leurs villes fortes, vous tuerez par l'épée leurs jeunes hommes, vous écraserez contre terre leurs petits enfants et vous fendrez le ventre aux femmes grosses. Azaël lui dit : Qui suis-je, moi, votre serviteur, qui ne suis qu'un chien, pour faire de si grandes choses ? Eliséé lui répondit : Le Seigneur m'a fait voir que vous serez roi de Syrie. » IV Reg. viii, 11. Reprenons maintenant la suite du texte d'Amos.

« J'enverrai le feu dans la maison d'Azaël, et il dévorera les maisons de Bénadab. Je briserai le levier de Damas, j'exterminerai les habitants du champ de l'idole. » Amos. i, 4. Les Septante : « Je lancerai le feu dans la maison d'Azaël, et il dévorera les fondements des enfants d'Ader. Je briserai les leviers de Damas, j'exterminerai les habitants du champ de On. » Ceci nous montre qu'au temps d'Ozias et de Jéroboam, Azaël de Syrie était mort, et qu'il avait eu pour successeur au trône son fils Benadab, dont le nom fut porté dans la suite par tous les rois d'Aram, c'est-à-dire de la Syrie et de Damas. Aussi le texte ne dit-il pas : J'enverrai le feu contre Azaël ; il dit : contre la maison d'Azaël, c'est-à-dire contre sa maison royale, à la tête de laquelle était alors son fils Bénadab. « Je briserai les leviers de Damas, j'exterminerai les habitants

ranthum jugularet atque contereret. Quod plenus Eliseus propheta in Regum volumine loquitur, ubi scriptum legimus : « Stetitque cum eo, et conturbatus est usque ad suffusionem vultus ; flevitque vir Dei. Cui Azael ait : Quare dominus meus flet ? Et [al. al] ille respondit : Quia scio quae facturus sis filiis Israel mala. Civitates eorum muuitas igne succendes, et juvenes eorum interficies gladio, et parvulos elidos, et pregnantas divides. Dixitque Azael : Quid sum enim servus tuus canis, ut faciam rem istam magnam ? Et ait Eliseus : Ostendit tibi Dominus te regem Syriae fore. » IV Reg. viii, 11 seqq. Quod autem sequitur in propheta.

« Et mittam ignem in domum Azael, et devorabit domos Benadab. Et conteram vectem Damasci, et disperdam habitatores de campo idoli. » Amos. i, 4. LXX : « Et emittam ignem in domum Azael, et devorabit fundamenta filii Ader, et conteram vectes Damasci, et disperdam habitatores de campo <sup>Idoli</sup> » dat intelligentiam, quod Azael, regnantibus Ozia et Jeroboam, jam in Syria mortuus erat, et ei in regnum successerat filius suus Benadab, a quo omnes postea reges Aram, id est, Syria et Damasci, Benadab vocabulum possederunt. Unde pulchre non dixit, mittam ignem in Azael, sed in domum Azael, id est, in domum ejus regiam, cui Benadab filius eo tempore

du champ de l'idole ; » c'est-à-dire, je briserai toute la force des Syriens, qui soulevait comme sur un char et sur des leviers les attaques des ennemis d'Israël. Au lieu de champ de l'idole, en hébreu *AVEN*, les Septante et Théodotion ont traduit par champ de *On* ; Symmaque et Théodotion, par iniquité ; Aquila, par inutile, pour montrer la vanité du secours des idoles, lorsque les Assyriens viendront et prendront le peuple de Damas. Nous lisons en effet dans l'histoire, que Téglatphalasar, roi d'Assyrie, après avoir mis à mort Rasin, roi de Damas, dont parle aussi Isaïe, fit transporter tout le peuple de Syrie ou d'Aram à Cyrène. IV Reg. xvi. De là ce qui suit dans Amos.

« Celui de la maison de volupté qui porte le sceptre, et le peuple de Syrie sera transporté à Cyrène, dit le Seigneur. » Amos. i, 5. Les Septante : « Je mettrai en pièces la tribu des hommes de Charran, et le peuple appelé peuple de Syrie sera mené en captivité, dit le Seigneur. » Je briserai, j'exterminerai celui de la maison de volupté qui porte le sceptre, et le peuple de la Syrie sera transporté jusqu'aux confins les plus éloignés de l'Égypte. Le texte dit au début : « Après les crimes de Damas trois et quatre fois répétés, je ne changerai pas ma menace, » ou, d'après les Septante, « je ne retirerai pas ma menace, » celle que j'ai proférée contre le peuple de Damas ou d'Aram, c'est-à-dire contre le

praerat : « Et conteram, » inquit, « vectes Damasci, et disperdam habitatores de campo idoli. » Omnem videlicet Syrorum fortitudinem [al. multitudinem], quem veluti quodam planstro et vectibus adversariorum impetus submovebat. Campum autem idoli quod Hebraice dicitur *AVEN*, et Septuaginta et Theodotio interpretati sunt <sup>Idoli</sup> : Symmachus et quinta editio transtulerunt, « iniquitatem ; » Aquila, *ἀνοφελός*, id est, « inutilem, » ut ostenderet vana idolorum auxilia, cum populus Damasci, Assyrio veniente, capitur [al. capiatur]. Legimus enim quod Theglathalasar, rex Assyrius, interfecto Rasin rege Damasci, de quo et Isaïas loquitur, omnem Syriae populum, qui appellabatur Aram, in Cyrenem transtulerit IV Reg. xvi et ob hanc causam esse nunc dictum.

« Tenentem sceptrum de dono voluptatis, et transferetur populus Syriae Cyrenam, dicit Dominus. » Amos. i, 5. LXX : « Et concidam tribum ex viris Charran, et captivus ducetur populus Syriae nominatus, dicit Dominus. » Et subadiantur, « conteram et disperdam, » et populus Syriae in fines Aegypti ultimos transferetur. Quodque in principio dicitur : « Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor, non [al. nomine] convertam eum, » et secundum Septuaginta, « non [al. nomine] aversabor eum, » id est, Damasci populum, sive Aram, id est, Syrum, hunc

peuple syrien. Voici quel peut être le sens selon l'histoire. Si le Syrien avait persécuté mon peuple une fois, deux fois même, je lui pardonnerais ; mais puisqu'il s'est montré cruel pour la troisième et pour la quatrième fois, jusqu'à broyer sous ses chariots armés de fer la multitude captive, ne dois-je point le frapper de plaies pour le châtier ? ne dois-je point détourner de lui les regards de ma clémence ? Quant au sens figuré, voici comment je puis l'expliquer. Le premier péché, c'est d'avoir eu la pensée du mal ; le second, d'avoir consenti aux mauvaises pensées ; le troisième, d'avoir changé en œuvres ces résolutions perverses ; le quatrième, de ne pas faire pénitence après avoir péché et de se complaire dans sa faute. C'est ce que font tous les hérétiques, qui, non contents d'imaginer et d'opérer le mal, trompent les âmes simples par leur doctrine, et, semblables aux Damasôènes, dont le nom veut dire « buveurs de sang, » boivent le sang de leurs dupes. C'est devant ces criminels que le Seigneur dit : Ne méritent-ils pas que je les frappe de plaies pour les châtier, et que je détourne d'eux mon visage ? en sorte que, puisqu'ils ne voient pas la vérité de mes dogmes, le détournement de mon visage fasse qu'ils soient plongés dans les ténèbres. Ils ont, en effet, broyé, ils ont écrasé sous leurs chars armés de fer les femmes enceintes de Galaad. Ces femmes enceintes sont celles dont le Seigneur dit dans l'Évangile : « Malheur à celles

sensum juxta historiam habere potest ; si semel meum esset populum persecutus, aut secundo, darem veniam ; nunc vero cum tertio et quarto crudelis exstiterit, ut captivam multitudinem planstris ferreis tereret, nonne deo eum plagiis corrumpere ? nonne clementiae meae vultum aversare ab eo ? Juxta tropologiam vero hoc possumus dicere : Primum peccatum est, cogitasse quae mala sunt. Secundum, cogitationibus acquirisse perversis. Tertium, quod mente deceiveris, opere complere. Quartum, post peccatum non agere penitentiam, et in suo sibi complacere delicto. Hoc omnes faciunt haeretici, qui non solum cogitant et faciunt mala, sed doctrina sua quoque simplices decipiunt, et in morem « Damasoenorum, » qui interpretantur, « sanguinem bibentes, » eorum quos deceperint, sanguinem bibunt. Super hujuscemodi inquit peccatis Dominus : Nonne dignum est, ut eos plagiis corripiam, et avertam ab eis faciem meam ? ut qui veritatem dogmatum meorum non vident, aversione vultus mei tenebris obruantur. Contriverunt enim, sive dissecerunt in planstris ferreis pregnantas Galaad. Iste sunt pregnantes de quibus Dominus in Evangelio loquitur : « Va pre-

qui seront enceintes et qui nourriront en ce temps-là ! » Luc. xxi, 23. Elles sont enceintes, ces âmes de fidèles qui peuvent dire à leur entrée dans la foi : « Votre crainte, Seigneur, nous a rendus semblables à la femme qui a conçu et qui est en travail ; » Isa. xxvi, 17, 18 ; et si elles n'ont pas été écrasées et broyées par les roues armées de dents de fer dont le Prophète a dit : « Les dents des enfans des hommes sont des armes mortelles et des flèches perçantes, » elles peuvent ajouter : « Nous avons enfanté, et nous avons produit sur la terre l'esprit de votre salut. » Il est à remarquer que les démons ne peuvent mettre en pièces les hommes arrivés à la perfection de l'âge ; ils n'ont de pouvoir que sur ceux qui sont dans le sein maternel, ou qui n'usent pas d'aliments solides et se nourrissent encore de lait, comme les enfans. Les femmes enceintes dont il s'agit sont de Galaad, nom qui se traduit par translation ou transmigration de l'alliance. Et, en effet, elles ont émigré de l'Église dans l'hérésie, elles ont transporté en pays étranger les promesses de Dieu qu'elles avaient d'abord reçues. Mais le Seigneur enverra le feu dans la maison d'Azaël, celle qu'ils appellent, eux, de ce nom d'Azaël, qui veut dire vision de Dieu ; il enverra un feu qui consumera en eux le bois et la paille, qui dévorera les fondements des enfans d'Ador. Ceci d'après les Septante, pour ne point paraître avoir cité leur version en pure perte. Nous pouvons rendre Ader par beauté, en ce sens

gnantibus et nutriendibus in illis diebus ! » Luc. xxi, 23 ! Pregnantes sunt animae credentium, quae in principio fidei possunt dicere : « A timore tuo, Domine, conceptus et parturivimus ; » Isa. xxvi, 17, 18 ; et si non fuerint planstris ac rotis ferreis ac dentatis, de quibus Psalmista dicit : « Filii hominum, dentes eorum arma et sagitta, » Psal. cxi, 5, concise atque ferrales, possunt etiam ea dicere quae sequuntur : « Et peperimus, spiritum salutis tuae faciemus super terram. » Similiter considerat quod perfecte utero viris secare non possint, sed eos qui adhuc in utero sunt, vel qui solidum cibum capere nequeunt, et adhuc lacte nutriendi capaces. Iste autem pregnantas de « Galaad » sunt, quod interpretatur « translatio, » sive « transmigratione testimonium. » Migraverunt enim de Ecclesia in haeresim, et testimonium Dei quae prius acceperant, ad alios terminos transtulerunt. Sed mittet Dominus ignem in domum Azael, quam ipsi vocant AZAEL, id est, « visionem Dei : » ignem qui ligna in eis stipulamque consumat, et devoret fundamenta filii Ader. Dehinc enim et juxta Septuaginta dicitur, ne eos frustra propositis viderimus : « Ader » interpretatur *ἐσθήτης*, quem nos

que tout discours des hérétiques est élégamment arrangé et qu'ayant l'air de l'éloquence mondaine, il trompe plus facilement les auditeurs. Pour ce qui est des leviers pleins de force de Damas, ou des serrures des plus résistantes, entendons par là ceux qui portent l'armure des artifices de la dialectique et des arguments des philosophes. Ainsi, une porte, c'est celui qui a conçu et enfanté un dogme faux, comme Arius à Alexandrie; les verrous et la serrure de cette porte, ce sont Euticius et Eunome, qui par leurs syllogismes et leurs enthymèmes, ou plutôt par leurs sophismes et leurs faux sorties, essayent de donner de la force aux erreurs que d'autres ont inventées. Lorsque les verrous de Damas auront été brisés et broyés, le Seigneur exterminera les habitants du champ de *On*, c'est-à-dire du travail et de la douleur; car c'est au prix du plus grand labeur et comme d'un enfantement douloureux que tous les hérétiques s'efforcent de trouver une suite, une conséquence logique à leur hérésie. Je mettrai en pièces, dit le Seigneur, la tribu des hommes de Charram, mot qui, en notre langue, veut dire *trous*. Les hérétiques, en effet, n'ont pas de fenêtres par où la lumière de la vérité arrive jusqu'à eux; ils ont des sortes de trous, des fissures cachées, par où s'introduisent les ani-

« decorum » possumus dicere: eo quod omnis sermo hæreticorum concinnus atque compositus, et habens pulchritudinem eloquentie secularis, facillime decipiat audientes. Voces autem Damasci, quasi serræ robustissima atque firmissima [al. fortissima], hi intelligent, qui instructi sunt arte dialectica, et argumentis philosophorum. Verbi gratia: Oslum vocatur, qui falsum dogma concepit et peperit, ut Arius in Alexandria: voces ejus et firmissima serræ ejus, Euticius (2) et Eunomius, qui syllogismis et enthymematibus, imo sophismatibus, et pseudonimis atque sortis, qui ab aliis male inventa sunt, roborare conantur. Cumque contriti fuerint atque contracti voces Damasci, disperdet etiam habitatores de campo *On*, quod interpretatur « labor », sive « dolor ». Omnes enim heretici labore nimio ac dolore querendi ordinem aliquem, et consequentiam hæreseos suæ reperire conati sunt. Et concidam tribum ex viris Charram, quod lingua nostra in « foramina » vertitur. Non enim habent fenestras, per quas ad eos lumen veritatis introeat; sed foramina quedam et occultos meatus, per quos noxia et im-

(2) Vulgatum lectorem Euticius, quam nullo suffragante ms. Meritissimo in Actus mutaverat, nos restituit. Neque vero illud est hominis crediti, quod opinatur, si Euticius retinens, pro Actio, nequaquam id reperiri consentaneum ecclesiastico Historiam. Notum e contrario, Actum ab Ariano discessisse, quod illi Filium Patri per omnia similes natura dicent: hic cum ipsam Dei naturam, sive essentiam in eo constitueret, quod ἐνγενήσθαι, sive ingenitus sit, Filium, quia sit genitus, dissimulavit a Patre naturam esse intulit. Eisdem Anomorum nota hæresis esorta, cujus duas quasi socie, eorum qui ab Eutychio, et qui ab Eunomio appellati sunt. Vide hæc de re Socratem lib. v, c. 24, et Sozomenum l. vi, c. 26. (Édit. Mign.)

maux nuisibles et immondes. Aussi mènera-t-on en captivité Aram, le peuple plein de hauteur qui est enflé d'orgueil et se promet la possession des biens célestes. Il sera pris pour son salut; il sera, nous dit l'hébreu, transféré à Cyrène, où est la vocation de Dieu.

« Voici ce que dit le Seigneur: Après les crimes de Gaza trois et quatre fois répétés, je ne le convertirai point, parce qu'il a consommé la captivité de mon peuple, jusqu'à l'enfermer dans l'Idumée. J'enverrai le feu dans les murs de Gaza, et il dévorera ses édifices. J'exterminerai l'habitant d'Azoth et le prince d'Ascalon. J'appesantirai ma main sur Accaron, et les restes des Philistins seront détruits, dit le Seigneur. » *Amos*, 1, 6 et *seqq.* Les Septante: « Voici ce que dit le Seigneur: Après les impiétés de Gaza trois et quatre fois répétées, je ne le détournerai point de leur voie, parce qu'ils ont emmenés captifs les captifs de Salomon et qu'ils les ont enfermés dans l'Idumée. Je lancerai mon feu contre les murs de Gaza, et il dévorera ses fondements. J'exterminerai les habitants d'Azoth, et la tribu d'Ascalon sera anéantie. Je porterai ma main sur Accaron, et les restes des étrangers périront, dit le Seigneur. » Le Seigneur menace dans la loi les fils de leur rétribuer les péchés de leurs pères jusqu'à la troisième et à

munda ingrediantur animantia. Et captivus ducetur Aram, populus excelsum et sublimis, qui erectus est in superbiam, et sibi caelestia reproponit, ut capiat in salutem suam: et juxta Hebraicum in Cyrenam, ubi vocatio Dei est, transferatur.

« Hæc dicit Dominus: Super tribus sceleribus Gaze, et super quatuor non convertam eam [al. eos], eo quod transtulerit [Vulg. transtulerint] captivitatem perfectam, ut concluderet [Vulg. concluderent] eam in Idumæa, et mittam ignem et murum Gaze, et devorabit aedes ejus, et disperdam habitatores de Azoto, et tenentem sceptrum de Ascalone, et convertam manum meam super Accaron, et peribunt reliqui Philistinorum, dicit Dominus. » *Amos*, 1, 6 et *seqq.* LXX: « Hæc dicit Dominus: Super tribus impietatibus Gaze, et super quatuor non advertero eos, eo quod captivam duxerunt [al. duxerint] captivitatem Salomonis, ut concluderent eam in Idumæam, et emittam ignem super muros Gaze, et devorabit fundamenta ejus, et disperdam habitatores Azoti, et auferetur tribus de Ascalone, et inferam manum meam in Accaronem [al. post Accaron], et peribunt

la quatrième génération, non point par effet rétroactif d'une sentence de juge, en sorte que, les uns ayant commis la faute, les autres soient punis, mais à cause de sa bonté infinie, parce qu'il attend toujours la réparation, et qu'il diffère jusqu'à la troisième et à la quatrième génération le châtiement des crimes commis par la première. C'est là ce que l'apôtre Paul dit aux Romains: « Est-ce que vous méprisez les richesses de la bonté de Dieu, de sa patience et de sa longue tolérance? Ignorez-vous que sa bonté vous invite à la pénitence? Et cependant, par votre dureté et par l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres. » *Rom.* II, 4 et *seqq.* Ce que dit la prophétie, le voici: J'ai longtemps attendu, afin qu'ils pussent faire pénitence; je n'ai pas voulu punir les pécheurs, afin que la santé leur fût rendue après qu'ils en seraient venus enfin à se convertir. Mais puisque c'est la troisième et la quatrième fois qu'ils commettent les mêmes crimes, je suis contraint de changer de résolution et de les châtier à cause de leurs péchés. Voyons donc quelle a été la faute des villes de ces Philistins, que les Septante traduisent toujours par étrangers, en sorte que partout où, dans l'Ancien Testament, nous lisons *alloghyles*, il ne faut pas y voir une désignation commune

de toutes les nations du dehors, mais un nom propre aux Philistins, aujourd'hui appelés Palestins. Qu'a fait Gaza, pour provoquer la colère et la vengeance du Seigneur? Elle a transporté la captivité entière du peuple juif et il l'a enfermée en Idumée, elle a vendu aux Iduméens ceux d'entre les Juifs qu'elle avait faits captifs. Au lieu de captivité entière les Septante disent « la captivité de Salomon, » prenant le mot hébreu *SALMA*, parfaite, complète, pour le nom de Salomon. Au reste, Aquila, Symmaque et Théodotus traduisent ce mot, non par Salomon, mais par entière et complète, en sorte qu'il n'y avait pas un seul des captifs qui ne fut livré aux Iduméens. De là la menace du Seigneur d'envoyer contre les murs et les édifices ou les fondements de Gaza un feu qui dévorera et consumera tout. L'histoire nous ayant appris qu'il y eut cinq villes des Philistins qui furent frappées de plaies à cause de l'outrage fait à l'arche, I *Reg.* v, de Gaza le texte passe à Azoth, appelée Esso, et ensuite à Ascalon, et la voix terrible de Dieu annonce qu'il exterminera les habitants d'Azoth, et le prince ou la puissance royale d'Ascalon, ou bien la tribu d'Ascalon, en sorte qu'il n'en reste même pas un homme de l'âge le plus avancé, soutenant et dirigeant sa marche tremblante sur un bâton. Le Seigneur étend ensuite la main pour frapper Accaron, et, après avoir énuméré ces quatre villes, il em-

reliqui alienigenarum, dicit Dominus. » In tertia et quarta generatione peccata patrum se Dominus comminatur in lege filiis redditurum: non in æqualitate judicii, ut alii peccant, et alii puniantur, sed magnitudinis elemosinæ, dum semper expectat penitentiam: et quod in prima generatione delinquitur, non prius corrigat, nisi tertia et quarta generatio venerit. Tale quid et Paulus apostolus loquitur ad Romanos: « An divitiis bonitatis ejus et sustentationis et patientie contemnis, ignorans quantum benignitas Dei ad penitentiam te adducit? secundum duritiam autem tuam et cor impoenitens thesarizans tibi iram in die ire, et revelationis justitiae Dei, qui reddet unicuique secundum opera sua [al. ejus]. » *Rom.* II, 4 et *seqq.* Quod ergo dicit, hoc est: Expectavi multo tempore ut agerent penitentiam, et ideo nolui [al. volui] punire peccatores, ut aliquando conversi reciperent sanitatem. Verum quia tertio et quarto eadem delinquent, cogor mutare sententiam, et plagis corrigere delinquentes. Videamus autem quid Philistinum et urbes ejus peccaverint, quos Septuaginta semper alienigenas transtulerunt; ubicumque enim in veteri Testamento *alloghyles*, id est, « alienigenas » legerimus, non commune nomen omnium exterarum gentium, sed proprie

Philistinum, qui nunc Palestini vocantur, accipiendi sunt. Quid fecit Gaza, ut ad iracundiam atque vindictam Dominum provocaret? Transtulit captivitatem perfectam populi Judæorum, et coniecit eam in Idumæa, ut Idumæis venderet, quos ceperat ex Judæis. Pro « captivitate perfecta, » Septuaginta « captivitatem Salomonis » interpretati sunt: verbum Hebraicum *SALMA*, quod significat « perfectam » atque « completam, » nomen « Salomonis » æstimantes. Denique Aquila *ἑπταπληθῆν* transtulit, et *ἑκαπταπληθῆν*: Symmachus et Theodotus *ὅλεσαν*, quod non « Salomonem, » sed « perfectam » significat atque « completam: » ut nullus remanserit captivorum, qui non sit traditus Idumæis. Unde ignem se in Gaze muros et aedes, sive fundamenta dicit esse missurum, qui universa devoret et absorbeat. Et quia Palestinarum quinq[ue] legimus civitates, quæ propter eam injuriam percussæ sunt plagis, post Gazam transit ad Azothum, I *Reg.* v, quæ appellatur Esso, et rursus ad Ascalonem, et voce terribili comminatur habitatores se Azoti perditurum, et tenentem sceptrum de Ascalone, regiam videlicet potestatem, sive tribum Ascalonem, ut nullus ibi remaneat, ne ultime quidem ætatis homines, qui tremantes artus baculo regente sustentent. Rursumque

brasse toutes les autres en trois mots : « Les restes des Philistins périront ; » par quoi nous devons entendre, ou la ville de Geth, ou tous les bourgs qui dépendaient des villes déjà citées.

Quant au sens figuré, voici quel me paraît en être le développement. La traduction de Gaza, en hébreu Aza, est force ou empire ; celle de Salomon est pacifique ; celle d'Iduméen est sanguinaire et terrestre ; celle d'Azot ou Esdod est feu de la mamelle ou de l'ancêtre paternel, bien que certains traducteurs, qui ont le tort de lire *dor* au lieu de *dod*, donnent à ce mot le sens de feu de la génération ; celle d'Ascalon est feu homicide ou pesé et pondéré ; celle d'Accaron est stérilité et éradication. Gaza, qui se vante d'avoir la force et le sceptre de la science, est donc accusée d'avoir enfermé en Idumée ceux de la famille de Salomon qu'elle avait faits captifs. A mon avis, il s'agit ici des docteurs des Juifs et de tous ceux qui suivent la lettre qui tue, qui refusent de recevoir l'esprit qui vivifie, qui veulent rapporter à la terre tout ce qu'ils analysent et apprennent, et qui n'écoutent pas avec les Disciples le Seigneur expliquant les paraboles et disant : « Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende ; » *Matth. xi, 13* ; alors surtout que l'Apôtre voit une allégorie des deux Testaments dans une histoire vraie à la lettre : *Galat. iv* : l'ancienne alliance, qui a été établie sur le

transfert manum suam, ut percussit Accaron. Et quatuor enumeratis urbibus, reliquis Philistin civitates uno sermone comprehendit : « Et peribunt reliqui Philistin : » quos aut Geth civitatem, aut omnes vicus qui supradictis urbibus subjacent, debemus accipere.

Secundum topologiam sic nobis exponendum videtur : Gaza que Hebraice dicitur aza, sonat « fortitudinem » vel « imperium ; » Salomon, « pacificum ; » Idumæus, « sanguinarius » atque « terrenum ; » Azotus, id est, Esdod, « ignem uberis » sive « patrii, licet quidam « dor » pro « dod » male legentes, « ignem generationis » putant ; Ascalon interpretatur « ignis homicida, » sive « appensa » et « ponderata ; » Accaron, *ἄσκαλον*, id est, « sterilitas, » et *ἐξιδωρ* [Al. *ἐξιδωρ*], quod interpretatur « eradicatio. » Igitur Gaza que sibi fortitudinem scientie sue et imperium repromittit, accusatur in eo quod captivos de familia Salomonis conclusit in Idumæa. Nos ego arbitror Judæorum magistros, et omnes qui occidentem sequuntur litteram, noluntque recipere spiritum vivificantem ; sed quemcumque interpretantur et sapiunt, volunt esse terrena, nec audiunt cum discipulis parabolas Dominum disserentem, et dicentem eis : « Qui habet aures audiendi, audiat ; » *Matth. xi, 13* ; presertim cum Apostolus manifestam

mont Sina, est figurée par Agar, laquelle est esclavée avec ses enfants ; la nouvelle est la Jérusalem d'en haut, qui est libre, et c'est elle qui est notre mère. Dieu annonce donc qu'il enverra le feu contre les murs de Gaza, contre tous les arguments dont elle entoure ses mensonges et derrière lesquels elle essaie de les défendre. Ce feu, lancé contre les murs de Gaza, dévorera ses édifices ou ses fondements, tout ce qu'elle pouvait avoir construit de solide avec les artifices de la dialectique. Dieu exterminera aussi les habitans d'Azot, qui appartient également aux étrangers ; comme elle suit la lettre, ses mamelles sont pleines, non pas de lait, mais de feu, et puisqu'elle se vante mensongèrement de posséder le feu de la filiation paternelle, toute sa génération doit être livrée aux flammes. Le Seigneur retranchera d'Ascalon, où le feu est homicide, le sceptre ou la tribu. De même, en effet, que le feu du Seigneur sauve ceux dont il pénètre les cœurs, de même ce feu qui tombe du ciel comme la foudre et qui enflamme les traits du diable, tue tous ceux qu'il touche. Dieu transportera aussi sa main sur Accaron, où réside la stérilité et le déracinement. Qui-conque ne veut pas admettre le sens spirituel, entendra prononcer contre lui cette parole d'Osée : « Donnez-leur, Seigneur ; et que leur donerez-vous ? donnez-leur un sein stérile et des mamelles arides. » *Osé. ix, 14*. Enfin, pour

historiam in duobus intelligat Testamentis : *Galat. iv* : *manu super monte Sina*, que est Agar, et servit cum filiis suis ; alteram super Jerusalem liberam, que est mater nostra. Ignem igitur se in muros Gaza et omnia ejus dicit argumenta misurum, quibus sua mendacia circumdare nititur et tueri. Cumque ignem in muros miserit, devorabunt aedes, sive fundamenta illius, quidquid firmum habere poterit [al. *potuerit*], et dialectica arte constructum. De Azoto quoque, que et ipsa alienigenarum est, auferet habitatores : cuius, quia litteram sequitur, ubera non lacte, sed igne sunt plena ; et que mittit ignem in murum Tyri, et devorabit aedes ejus. » *Amos. i, 9, 10. LXX* : « Hec dicit Dominus : Super tribus impietibus Tyri, et super quatuor non aversarum eam, pro eo quod concluserunt captivitatem Salomonis in Idumæa, et non sunt recordati testamenti fratrum. Et mittam ignem super muros Tyri, et devorabit fundamenta ejus. » Eisdem tres et quatuor impietates sive scelera que imputaverunt Tyrum. Omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus, et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus super Tyrum pro servitute, qui servivit mihi adversum eam : » *Ezech. xxx, 18* : eo quod aggerem ad capiendam Tyrum, que fuit prius insula, illius comportavit aggerem in gyro ; » *Ezech. xxvi, 8* ; et russum : « Nabuchodonosor rex Babylonis servit fecit exercitum suum servitute magna adversum Tyrum. Omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus, et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus super Tyrum pro servitute, qui servivit mihi adversum eam : » *Ezech. xxx, 18* : eo quod aggerem ad capiendam Tyrum, que fuit prius insula, supra diximus : « Et non sunt [al. *sunt*] recordati fratrum suorum. » Quarrimus quomodo Tyrii fratres sint Judæorum ? Fratres hic amicos vocat et necessitudine copulatos, eo quod Hiram princeps

embrasser dans une seule menace tous ceux qui lui sont étrangers, Dieu annonce qu'il enverra les restes des Philistins, soit la ville de Geth, dans laquelle est le pressoir de Satan, soit tous les restes des Philistins, dont le nom veut dire « qui tombent par la coupe, » parce qu'après s'être enivrés, ils tomberont et se vauteront dans leur vomissement.

« Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes de Tyr trois et quatre fois répétés, je ne révoquerai point ma menace, parce qu'au mépris de l'alliance faite avec leurs frères, ils ont consommé l'esclavage de mon peuple et l'ont enfermé dans l'Idumée. J'enverrai le feu contre le mur de Tyr, et il dévorera ses édifices. » *Amos. i, 9, 10. Les Septante* : « Voici ce que dit le Seigneur : Après les impiétés de Tyr trois et quatre fois répétées, je ne daignerai plus m'irriter contre elle, parce qu'au mépris de l'alliance faite avec leurs frères, ils ont enfermé en Idumée les captifs faits sur la maison de Salomon. Je lancerai le feu contre les murs de Tyr, et il dévorera ses fondements. » Les impiétés ou les crimes trois et quatre fois répétés qu'il avait imputés à Damas, et à Gaza, Azot, Ascalon, Accaron et toutes les autres villes des Philistins, il les reproche aussi à Tyr, qu'il réproche, parce qu'elle a consommé la captivité du peuple et l'a enfermé en Idumée — ce qui a été expliqué déjà, — et parce que « ses habitans ne se sont pas souvenus de l'alliance faite avec leurs frères. » On se demande en quoi les Tyriens

sont les frères des Juifs. Le texte dit frères dans le sens d'amis étroitement unis, parce qu'il y eut une telle amitié entre Hiram, roi de Tyr, et David et Salomon, que l'un fit porter par ses vaisseaux jusqu'à Joppé le bois de cèdre destiné à la construction du temple et du palais, et que les autres approvisionnèrent abondamment les Tyriens de blé et d'huile, et offrirent en pur don à Hiram vingt villes du pays de Basan, qu'il n'accepta point, parce qu'elles étaient pleines d'herbe. *III Reg. v, II Paral. II*. Le Seigneur annonce donc qu'il enverra contre les murs de Tyr le feu qui dévorera ses édifices ou ses fondements ; et c'est là, rappelle le prophète Ezechiel dans la vision de Tyr, ce que fit Nabuchodonosor, roi des Chaldéens : « Il vous entourera de retranchemens, et il fera porter tout autour une levée de terre. » Nabuchodonosor, roi de Babylone, a fait servir son armée contre Tyr, pour réduire cette ville à une grande servitude. A ce travail, toutes les têtes de ses soldats sont devenues charvres, toutes les épaules ont été écorchées, et ni lui ni son armée n'ont reçu la récompense du service qu'ils m'ont rendu contre Tyr, pour réduire cette ville en servitude. » *Ezech. xxx, 18*, lorsque l'armée assyrienne, pour prendre Tyr, qui était auparavant dans une île, l'unit au continent par une jetée. L'histoire raconte qu'Alexandre de Macédoine refit ce travail détruit, et changea l'île de Tyr en une presqu'île, ou, comme disent les Grecs, en une *chersonèse*. Tyr se traduit par tri-

diaboli est, vel omnes reliquos Philistin, qui interpretantur « cadentes peccato. Cum enim inebriati fuerint, corruent, et in suo vomitu volutabuntur. » Hec dicit Dominus : Super tribus sceleribus Tyri, super quatuor non convertam eum, eo quod concluserunt captivitatem perfectam in Idumæa, et non sint recordati fœderis fratrum, et immittam ignem in murum Tyri, et devorabit aedes ejus. » *Amos. i, 9, 10. LXX* : « Hec dicit Dominus : Super tribus impietibus Tyri, et super quatuor non aversarum eam, pro eo quod concluserunt captivitatem Salomonis in Idumæa, et non sunt recordati testamenti fratrum. Et mittam ignem super muros Tyri, et devorabit fundamenta ejus. » Eisdem tres et quatuor impietates sive scelera que imputaverunt Tyrum. Omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus, et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus super Tyrum pro servitute, qui servivit mihi adversum eam : » *Ezech. xxx, 18* : eo quod aggerem ad capiendam Tyrum, que fuit prius insula, illius comportavit aggerem in gyro ; » *Ezech. xxvi, 8* ; et russum : « Nabuchodonosor rex Babylonis servit fecit exercitum suum servitute magna adversum Tyrum. Omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus, et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus super Tyrum pro servitute, qui servivit mihi adversum eam : » *Ezech. xxx, 18* : eo quod aggerem ad capiendam Tyrum, que fuit prius insula, supra diximus : « Et non sunt [al. *sunt*] recordati fratrum suorum. » Quarrimus quomodo Tyrii fratres sint Judæorum ? Fratres hic amicos vocat et necessitudine copulatos, eo quod Hiram princeps

bulation ou par « serrant de tous côtés. » C'est que toute doctrine perverse s'efforce de faire la vérité captive, de l'emprisonner dans les explications terrestres, et elle ne se souvient pas de l'alliance faite avec ses frères, en vertu de laquelle nous devons nous élever de la lettre à l'esprit, des choses terrestres aux choses célestes, et il nous est prescrit de graver trois fois l'Écriture sainte dans notre cœur. Or, Dieu enverra contre toutes les fortifications de Tyr le feu qui dévorera ses murs et jusqu'à ses fondements. Je me suis expliqué déjà au sujet des captifs faits sur la famille de Salomon, au lieu de quoi le texte hébreu dit « la consommation de la captivité. »

« Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes trois et quatre fois répétés d'Edom, je ne répéterai point ma menace contre lui, parce qu'il a poursuivi son frère le glaive à la main, qu'il a violé envers lui la miséricorde, que sa colère s'est déchaînée sans mesure et que sa fureur persévère toujours. J'enverrai le feu contre Thémán, et il dévorera les édifices de Bosra. » *Amos. i, 11 et seqq.* Les Septante : « Voici ce que dit le Seigneur : Après les impiétés des Iduméens trois et quatre fois répétées, je ne daignerai plus m'irriter contre eux, parce qu'ils ont persécuté leur frère l'épée à la main, qu'ils ont violé les liens formés dans le sein maternel, qu'ils ont pris en horreur l'alliance entre frères, et que leurs attaques persévèrent toujours. Je lancerai le feu contre Thémán, et il dévorera

sive « conangustans : » omnisque doctrina perversa capere nititur veritatem, et concludere eam in terrenis sensibus, et non recordabitur fœderis fratrum suorum, quod de littera debeamus scire, sed et spiritum, de terrenis ad cœlestia : præceptumque sit nobis describere sacram Scripturam in corde nostro tripliciter. Mittit autem Deus ignem in omnes munitiones Tyri, qui non solum muros, sed et fundamenta illius devorabit. De captivitate Salomonis, pro quo in Hebraico habetur, « consummata » atque « perfecta, » supra diximus.

« Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Edom et super quatuor non convertam eum, eo quod persecutus sit in gladio fratrem suum, et violaverit misericordiam ejus, et tenuerit furorem suum, et indignationem suam serraverit usque in finem : mittam ignem in Theman, et devorabit aedes Bosra. » *Amos. i, 11 et seqq.* LXX : « Hæc dicit Dominus : Super tribus impietatibus Idumææ et super quatuor non aversabor eos, eo quod persecutus sit in gladio fratrem suum, et violaverit vulvam super terram, et rapuit in testimonium horrorem suum, et impetum suum custodivit in æternum : et emittam ignem in Theman, et devorabit fundamenta murorum ejus. »

les fondements de ses murs. » Edom est le même qu'Esau, ainsi appelé à cause de la couleur rousse des lentilles, pour lesquelles sa gourmandise lui fit perdre son droit d'aînesse ; il porte aussi le nom de Séir, velu et hérissé. De là le nom de monts de Séir donné aux montagnes de l'Idumée, mot qui est lui-même la traduction grecque d'Edom. C'est cet Edom qui a poursuivi le glaive à la main son frère, c'est-à-dire les enfants de Jacob, dont l'Écriture parle plus amplement dans les bénédictions qu'Isaac donna à Jacob d'abord et ensuite à Esau. Les enfants d'Edom perpétuèrent donc la haine du frère contre le frère, la nation des Iduméens persécutant ses frères jusqu'à s'opposer à leur passage vers la terre sainte, quand ils furent sortis d'Égypte ; et non contents de les poursuivre l'épée à la main, elle viola la miséricorde envers eux, ou les liens formés dans le sein maternel, ou encore, selon l'interprétation plus claire de Symmaque, elle déchira ses propres entrailles, oubliant la piété fraternelle, endureissant les entrailles de sa miséricorde, agissant comme s'il ne savait pas être frère, et reprochant au sein de Rebecca d'avoir mis au jour à la fois deux enfants. Ce qui suit : « Sa colère s'est déchaînée sans mesure et sa fureur persévère toujours, » fait voir la haine ancienne qui a toujours empêché la paix entre eux. Aussi Dieu menace-t-il Edom de le punir de ses crimes : « J'enverrai le feu contre Thémán. » Thémán est une région de l'Idumée dont le

Edom ipse est qui et Esau, ob coctionem rufæ lentis ita appellatus cujus edulio primogenita perdidit : hic alio nomine appellatur Seir, « pilosus » et « hispidus. » Unde montes Idumæorum vocantur montes Seir, et ab Edom Græco sermo Idumæa dicitur. Iste persecutus est in gladio fratrem suum, filios videlicet Jacob, de quibus in benedictionibus Isaac, quibus benedixit primum Jacob, et postea Esau, plenus scriptum est : ut odium fratrum servaretur in posteris, et gens Idumæa in tantum persequeretur fratres suos, et egredientibus de Ægypto ne tantum quidem in terram sanctam concederet ; et non solum in gladio persecutus est fratrem suum ; sed violavit misericordiam, sive vulvam ejus, vel ut apertius interpretatus est Symmachus, « viscera propria : » ut oblivisceretur germanitatis, et obduraret viscera misericordiam, fratremque se esse neciret, et contemneret vulvam Rebecæ, que uno partu geminos edidisset infantes. Quodque sequitur : « Et tenuit ultra furorem suum, et indignationem suam servavit usque in finem, » odium monstrat antiquum, quod nunquam sibi peccata juncti sunt [al. conjuncti sint.] Unde ponam pro sceleribus committatur, et dixit : « Mittam ignem in Theman, que

nom veut dire Australe, et, en effet, elle s'étend vers le midi. Cette province, outre le nom de Thémán, porte également ceux de Daron et de Nageb, parce qu'elle est exposée à l'Eurus, à l'Auster et au vent d'Afrique : « Dans ces mots : « Il dévorera les édifices de Bosra, » il ne s'agit pas d'une ville, comme l'ont cru certains interprètes, mais de l'Idumée même, dans le sens de fortifiée, selon ces paroles d'Isaïe : « Qui est celui qui vient d'Edom et de Bosra avec des habits teints de sang ? Leau dans sa parure et qui marche dans tout l'éclat de sa force ? » *Isa. LXIII, 1.*

Tout ce que nous avons dit d'Esau et de Jacob s'applique aux Juifs et au peuple chrétien. Les Juifs, en effet, terrestres et hommes de sang, ont persécuté leur frère Jacob, qui les a supplantés et leur a enlevé leur droit d'aînesse ; ils l'ont poursuivi avec le glaive, ils ont mis à l'encaen les ressources et les biens des fidèles, comme l'attestent les Actes des Apôtres, Act. II, ils ont violé la miséricorde et les droits de la nature, ils ont mis en oubli leur mère Rebecca, dont le nom veut dire patience, et qui a enfanté les uns et les autres en Jésus-Christ ; persévérant dans leur colère et dans leur fureur d'autrefois, aujourd'hui encore, sous le nom de Nazaréens, ils blasphèment contre le peuple chrétien, et pourvu qu'ils nous donnent la mort, ils consentent à être eux-mêmes consumés par le feu. Mais le Seigneur enverra le feu contre

Thémán, contre les arides déserts de la Judée que les pluies des prophéties n'arrosent point, et la flamme dévorera toutes leurs forteresses ou les fondements de leurs remparts, en sorte que le sens selon la lettre s'écroutant de fond en comble, l'Église de Jésus-Christ soit édiflée sur les fondements du Seigneur.

Les Septante remplacent miséricorde par sein, fureur par horreur et colère par impétuosité, trompés qu'ils ont été par l'ambiguïté des mots, NEHEM voulant dire, en effet, sein et miséricorde ; ΑΡΗΡΟ, sa fureur et son horreur ; ΕΒΡΑΘΗ, colère et impétuosité. ΑΜΑΝΟΘΗ, que j'ai rendu par édifices, est traduit dans Aquila et dans Symmaque par maisons, et par habitants dans Théodotion ; les Septante seuls, ici comme plus haut, l'ont interprété par fondements.

« Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes d'Ammon trois et quatre fois répétés, je ne changerai point ma sentence, parce qu'ils ont ouvert le sein des femmes enceintes de Galaad pour étendre leurs frontières. J'allumerai le feu contre le mur de Rabba, et il dévorera ses édifices, au milieu des hurlements, au jour de la guerre, dans le tourbillon, au jour de la tempête ; et Melchom ira en captivité, lui et tous ses princes, dit le Seigneur. » *Amos. i, 14, 15.* Les Septante : « Voici ce que dit le Seigneur : Après les impiétés des enfants d'Ammon trois et quatre fois répétées, je ne les jugerai pas dignes de ma colère, parce qu'ils ont ouvert le

igne comburi. Sed Dominus mittet ignem in Theman, in deserta siccaque Judææ (que nequaquam irrigantur imbribus prophetarum), et devorabit omnes munitiones eorum, sive fundamenta murorum ejus, ut omni sensu litteræ coincident, superedificetur Ecclesia Christi Domini fundamentis.

Pro misericordia, Septuaginta « vulvam » transtulerunt, et pro furore, « horrorem, » et pro indignatione, « impetum, » ducti ambiguitate verborum : quia NEHEM, et « vulvam » et « misericordiam ; » ΑΡΗΡΟ, et « furorem ejus, » et « horrorem suum » significat ; ΕΒΡΑΘΗ vero et « indignatio » et « impetus » dicitur. Porro ΑΜΑΝΟΘΗ, quas nos « aedes » interpretati sumus, Aquila et Symmachus βῆταις, id est, « domos ; » Θεοδοτιο, « habitatores » transtulit ; soli Septuaginta et hic et supra, « fundamenta » dixerunt.

« Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus filiorum Ammon et super quatuor non convertam eum : eo quod desecravit prænates Galaad, ad dilatandum terminum suum ; et succendit ignem in muro Rabba, et devorabit aedes ejus in ululatu in die belli, et in turbine in die commotionis ; et ibit Melchom in captivitate, ipse et principes ejus si-

Idumæorum regio est, et vergit ad Australem partem, quod interpretatur « Theman : » que provincia non solum Theman, sed et Daron et Nageb dicitur, eo quod Eurus et Austrum Africanamque respiciat. Quodque dicit : « Devorabit aedes Bosra, » non ut quidam putant, alteram civitatem, sed Idumæam, Ἰδουμαίην et [forte id est] « munitam » significat, juxta illud quod in Isaia legimus : « Quis est iste, qui venit de Edom, tuncis vestibus de Bosra ; iste [al. sic] formosus in stola sua, gradiens in multitudine fortitudinis sue ? » *Isa. LXIII, 1.*

Quidquid de Esau et Jacob diximus, referamus ad Judæos et populum Christianum. Illi enim terreni et sanguinari persecuti sunt fratrem Jacob, qui eos supplantavit, et abstulit primogenita eorum, et persecuti sunt in gladio, ita ut substantias possessionis credentium publicarent, quod in Actibus apostolorum legitur ; Act. II, 4 ; et violaverunt misericordiam ac jura nature, oblitique sunt matris sue Rebecæ, que interpretatur « patientia, » et simul eos generavit in Christo : antiquumque furorem et iracundiam tenentes, usque hodie in synagogis suis sub nomine Nazærenorum blasphemant populum Christianum ; et dummodo nos interficiant, volunt

sein des femmes enceintes des Galaaditains pour étendre leurs frontières. J'allumerai le feu contre les murs de Rabba, et il dévorera ses fondements, au milieu des clameurs, au jour de la guerre, et Rabba sera ébranlé au jour de sa consommation; ses rois iront en captivité, et ses prêtres, et ses princes en même temps, dit le Seigneur. » Ce sont les enfants d'Ammon, engendrés de la race de Lot et qui habitent la contrée de l'Arabie où s'élève maintenant Philadelphie, que réprimande la parole divine, parce qu'au temps de Saül, roi de Juda, Naas, leur prince, pour étendre ses frontières, dévasta Jabès de Galaad, ouvrit le sein des femmes enceintes et assujettit à son empire tout le pays de Galaad. I Reg. xi. De là la menace de Dieu de livrer aux flammes les remparts de Rabba, qui fut la capitale des Ammonites, et de faire consumer ses édifices, au milieu des cris et des hurlements d'une armée victorieuse, au jour de l'ébranlement et de la tempête, lorsque Nabuchodonosor vainqueur emmènera ses habitants captifs, que leur idole appelée Melchom, qui veut dire « leur roi, » sera transportée en Assyrie, et qu'avec elle seront pris leurs princes, c'est-à-dire leurs prêtres. Le texte hébreu porte le mot princes, et nullement celui de prêtres. Les Septante ont donc ajouté le mot prêtres comme explication de celui de princes du texte. Entre la cruauté de Damas et celle des enfants d'Ammon, il y a cette différence que Damas

broya Galaad sous des chars de fer ou fendit avec des scies de fer les femmes enceintes de Galaad, tandis que les enfants d'Ammon coupèrent en morceaux les femmes enceintes de Galaad, afin d'étendre leurs frontières. Dans les habitants de Damas qui s'abreuvent de sang, il faut voir les hérétiques qui, non contents d'arracher de l'Eglise le peuple de Dieu, le broient et le mâchent, pour ainsi dire, avec des dents de fer, eux dont il est écrit : « Pourquoi devorent-ils mon peuple comme on mange du pain ? » *Psalm. LI, 5.* Les enfants d'Ammon, expression qui veut dire peuple du chagrin ou mon peuple, représentent les schismatiques qui séparent leurs dupes de l'Eglise de Dieu, et qui déchirent et mettent en pièces les âmes inexpérimentées qu'à fécondée nagère la parole de Jésus-Christ. Les schismatiques toutefois sont exempts de la cruauté avec laquelle les hérétiques massacrent leurs dupes : ils perséverent dans une seule règle de foi, avec le désir d'étendre leurs frontières et de transmettre leur nom à la postérité. C'est pourquoi le Seigneur menace de livrer aux flammes les murs de Rabba, c'est-à-dire de la multitude, au jour des hurlements et de la guerre, au jour de l'ébranlement et de la tempête; il annonce que le roi d'Ammon, le fauteur du schisme, ira en captivité et que leurs princes courberont la tête sous le joug de l'Eglise.

« Voici ce que dit le Seigneur : Après les

mul, dicit Dominus. » *Amos. I, 14, 15. LXX :* « Hæc dicit Dominus : Super tribus impietatibus filiorum Ammon et super quatuor non aversabor eos, eo quod desecerint prægnantes Galaaditarum, ut dilateret terminos suos; et succendat ignem super muros Rabba, et devorabit fundamenta cum clamore in die belli, et commovebitur in die consumptionis eius; et ibunt reges in captivitatem. et sacerdotes eorum, et principes eorum simul, dicit Dominus. » Filios Ammon qui de Lot stirpe generati sunt, et habitant in Arabia, ubi nunc est Philadelphiæ, corripit sermo divinus; quare sub Saule rege Judææ Naas Ammonites, princeps eorum, vastavit Jabes Galaad, et desecerit prægnantes eorum, ut dilaret terminos suos, et succendat ignem in clamore et in ululatu vincentis exercitus : in die commotionis et turbationis, quando captivi ejus, Nabuchodonosor vincens, ducentur; et idolum Ammonitarum, quod vocatur Melchom, id est, « rex eorum, » feretur in Assyrias; et principes ejus, id est, sacerdotes ejus pariter abducentur. « Sacerdotes, » in Hebræo

non habetur, sed principes. Addiderunt itaque Septuaginta « sacerdotes, » ut si velis scire qui sint illi principes, adias sacerdotes. Inter crudelitatem autem Damasci et filiorum Ammon hoc interest, quod illi contriverunt in planities ferreis Galaad, sive in sarris ferreis prægnantes Galaad; isti autem dissecerunt prægnantes Galaad, addilatandum terminum suum. In Damascenis, qui bibunt sanguinem, accipiunt hæretici, qui non solum populum Dei ab Ecclesia diripuerunt, sed et contriverunt eum, et commolierunt ferreis dentibus, de quibus scriptum est : « Quid devorant plebem meam, sicut escam panis ? » *Psalm. III, 5.* In filiis Ammon, qui interpretatur « populus morosis, » vel « populus meus, » schismaticos accipimus, qui separant quidem deceptam multitudinem ab Ecclesia Dei, et rudes animas, quæ nuper Christi concepere sermonem, abrupunt et dividunt : tamen hoc non faciunt crudelitate, quæ hæretici decipulos quosque trucidant, sed in eadem regula fidei permanentes, trucidant eorum terminos suos, et nomen gloriæ in posterum mittere. Itaque Dominus comminatur se muros Rabba, id est, multitudinis, in die ululatus et belli, commotionis et turbationis incesurum, et regem eo-

crimes de Moab trois et quatre fois répétés, je ne changerai point ma sentence, puisqu'ils ont brûlé et réduit en cendres les os du roi d'Idumée. J'enverrai le feu dans Moab, et il dévorera les édifices de Carioth. Moab péira au milieu du tumulte, parmi les cris de guerre et le son des trompettes. Je frapperai le juge au milieu de Moab, et je perdrai avec lui tous ses princes, a dit le Seigneur. » *Amos. II, 4 et seqq.* Les Septante : « Voici ce que dit le Seigneur : Après les impiétés de Moab trois et quatre fois répétées, je ne détournerai point de lui ma menace, puisqu'il a réduit en cendres par le feu les os du roi d'Idumée. J'enverrai le feu dans Moab, et il dévorera les fondements de ses cités. Moab mourra dans la faiblesse, parmi les clameurs et le son des trompettes. L'exterminera son juge et je mettrai à mort tous ses princes, dit le Seigneur. » Ce ne sont pas les enfants d'Ammon seuls qui descendaient de la race de Lot, mais aussi ceux de Moab, lequel fut également fils du frère d'Abraham. Or, Dieu, pour montrer qu'il est le Seigneur de toutes choses et que toutes les âmes relèvent de son empire, puisqu'il est leur Créateur, venge même l'injure faite au roi des Iduméens, le crime commis contre ce roi par les Moabites, qui sont allés jusqu'à réduire par le feu ses os en cendres, et n'ont pas arrêté leur cruauté et leur fureur même devant la mort. Les Hébreux racontent que les Moabites, dans

l'excès de leur haine, arrachèrent au tombeau ou ils avaient été déposés, et firent brûler les ossements du roi d'Idumée, qui avait marché contre eux avec Joram, roi d'Israël, et Josaphat, roi de Juda. IV Reg. iii. C'est pour cette cause, disent-ils, que Dieu annonce qu'il enverra le feu sur Moab, soit sur la capitale des Moabites, qui a donné son nom à toute la contrée, soit sur toute la contrée elle-même, afin que ce feu dévore les édifices de Carioth, qui est le nom d'une ville — les Septante disent les édifices de toutes les villes de Moab — et que les Moabites périssent au milieu du bruit et des hurlements d'une armée victorieuse, en hébreu SAON et THEBA, et du retentissement de la trompette ou du cor, en hébreu SOPHAR. Lorsque Moab aura péri, le conseil de ses princes et de ses juges sera vain, puisque leurs chefs auront été anéantis en même temps que leurs villes. Or, de même qu'il y a crime à consumer l'esclavage du peuple de Dieu ou de Salomon et à l'enfermer dans l'Idumée, l'arrachant aux aspirations élevées et célestes pour l'asservir aux choses viles et terrestres, crime reproché à Gaza et à Tyr; de même il nous est défendu de livrer aux flammes et de réduire en cendres les os du roi d'Idumée. Les Juifs changent l'intelligence spirituelle en chairs iduméennes; ils énervent, par des généalogies et des traditions inutiles, le sens royal, plein de solidité et de force, quo contient la lettre; ils

finirent. Traduit Hebræi, ossa regis Idumæe jam sepulta, qui cum Joram rege Israël et Josaphat rege Juda ascenderat adversum Moab, in ultionem doloris a Moabitibus postea convulsa atque successa. IV Reg. iii. Ob hæc ergo, inquit, causam Deus miserum esse se dicit ignem in Moab, et devorabit aedes Carioth quod nomen est civitatis : licet Septuaginta « urbium ejus » interpretati sint, id est Moab : perturbatione in sonitu et in ululatu vincentis exercitus : quorum Hebræice alterum dicitur saon, alterum sophar : et in clangore tube sive buccinæ, hoc enim sophan significat. Cumque perierit Moab, vanum erit principum judicium consilium, urbibus pariter deubusque subversis. Quomodo autem non oportet transferre captivitatem perfectam, sive Salomonis, et concludere eam in Idumæa, ut de excelsis atque coelestibus humilis faciat atque terrene, quod Gaza et Tyrus fecisse memoratur : sic ossa regis Idumæe comburere non debemus, et in cinerem favillamque dissolvere. Judei transferunt intelligentiam spiritalem in carnes Idumæas : sensumque regium, qui versatur in littera, et est solidissimum atque firmissimum, genealogiis quibusdam

rum auctorem schismatici ire captivum, et principes Ecclesiæ jugo colla submittere.

« Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Moab, et super quatuor non convertam eum; eo quod incenderit ossa regis Idumæe usque ad [al. in] cinerem. Et mittam ignem in Moab, et devorabit aedes Carioth; et morietur in sonitu Moab in clangore tube; et disperdam judicem in [al. de] medio ejus, et omnes principes ejus interficiam cum eo, dicit Dominus. » *Amos. II, 1 et seqq. LXX :* « Hæc dicit Dominus : Super tribus impietatibus Moab et super quatuor non aversabor eos [al. eum] : pro eo quod incenderit ossa regis Idumæe in cinerem; et equitum ignem in Moab, et devorabit fundamenta civitatum ejus, et morietur in infirmitate Moab cum clamore, et cum voce tube; et disperdam judicem ex ea, et omnes principes ejus interficiam, dicit Dominus. » Non solum filii Ammon, sed et Moab de Lot semine procreatus est, qui frater Abraham filius fuit. Et ut ostendat se Deum omnium Dominum, et cunctas animas ad eum, qui eorum conditor est, imperium pertinere, regis quoque Idumæeorum injuriam vindicat, imo scelus quod in eum a Moabitibus perpetratum est, ut ossa ejus usque ad cinerem converterent, et avertam suam et tabernaculum nec in morte

l'amoindrissement, ils le réduisent en cendres. Ce ne sont pas seulement les Juifs qui agissent ainsi, mais encore tous les hérétiques, qui veulent que Dieu soit assis à l'image d'un homme sur un trône élevé, ses pieds reposant sur la terre, sans doute pour qu'ils ne soient pas pendants; qu'il ait un nez par où il perçoit le parfum de la bonne odeur; qu'il ait des yeux avec lesquels il voit, des mains avec lesquelles il opère, des pieds avec lesquels il marche, des oreilles par lesquelles il entend, une bouche qui lui sert à parler, des dents avec lesquelles il broie les aliments. Celui qui lit dans l'Écriture que Juda alla trouver la prostituée Thamar dont il eut deux fils, *Genes. xxxviii*, et qui s'arrête au sens obscène de la lettre, au lieu de s'élever aux beautés du sens spirituel, celui-là brûle les os du roi d'Idumée; il les brûle aussi, celui qui pense qu'Osée prit une prostituée pour femme, *Osée. i*, et qui croit qu'il n'y a pas là autre chose que ce que disent simplement les mots. C'est pourquoi le Seigneur enverra le feu contre Moab, non qui veut dire du père, parce qu'il est né de Dieu, il est vrai, mais qu'il l'a abandonné. Ce feu dévorera ses cités ou ses forteresses, comme l'indique le mot *Cariath*, puisque nous traduisons en notre langue Cariathiarim par ville des forêts; et les enfants de Moab mourront au milieu des cris, du bruit, des hurlements et du retentissement de la trompette; ils seront écrasés par le sens spirituel, que les livres saints

et traditionibus superfluis emervant, atque comminuant, et in pulverem redigunt; et non solum illi hoc faciunt, sed omnes heretici, qui volunt in modum humanæ similitudinis sedere Deum in solio excelsi et elevato, et pedes ponere super terram, ne scilicet pendeant; habere nasum, quo odoretur odorem bonæ fragrantie; oculos, quibus videat; manus, per quas operetur; pedes, per quos ambulet; aures, quibus audiat; os, quo loquatur; dentes, quibus cibos conerat. Qui legit introitus Judam ad Thamar meretricem et ex ea duos filios procreasse, *Gen. xxxviii*, si turpitudinem sequatur litteræ, et non ascendat ad decorem intelligentie spiritualis, comburet [al. comburit] ossa regis Idumæe. Qui putat Osée accepisse uxorem fornicariam, *Osée. i*, et nihil plus sentit in dicto, quam verbis simplicibus concluditur, ossa comburent regis Idumæe. Et idcirco mittit Dominus ignem in Moab, qui interpretatur « ex patre, » eo quod natus quidem sit ex Deo, sed eum reliquerit. Et deorabit civitates sive oppida ejus, quod interpretatur « Cariath. » Unde et Cariathiarim in linguam nostram vertitur, « villa silvarum. » Et non aliter morietur Moab, nisi in clamore, et sonitu, et ululatu, et

comparent à l'éclat de la trompette. Alors la parole divine détruit les juges et les princes, et tous ceux qui président aux œuvres terrestres, et elle donna cet ordre aux docteurs de l'Église : « Montez au sommet de la montagne, vous qui annoncez la bonne nouvelle à Sion; élevez votre voix, vous qui prêchez le salut à Jérusalem. » *Isa. xl, 9*.

« Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes de Juda trois et quatre fois répétés, je ne révoquerai pas ma menace, parce qu'il a rejeté la loi du Seigneur et qu'il n'a pas gardé ses commandements ! Ils se sont laissés tromper par leurs idoles que suivirent leurs pères. J'enverrai le feu contre Juda, et il dévorera les édifices de Jérusalem. » *Amos. ii, 4, 5*. Les Septante : « Voici ce que dit le Seigneur : Après les impiétés des enfants de Juda trois et quatre fois répétées, je ne détournerai point d'eux mon courroux, parce qu'ils ont repoussé la loi du Seigneur, qu'ils n'ont pas gardé ses préceptes, et qu'ils ont été trompés par leurs vanités qu'avaient suivies leurs pères. J'enverrai le feu contre Juda, et il dévorera les édifices de Jérusalem. » Aux villes et aux nations nommées précédemment, à Damas et à Azot, à Ascalon, à Gaza, à Accaron et aux autres villes des Philistins, à Tyr et à l'Idumée, aux enfants d'Ammon et à Moab, la prophétie ne reproche pas d'avoir rejeté la foi de Dieu et méprisé ses commandements; ils avaient, non la loi écrite, mais la loi naturelle. De là ce

clangore buccinarum, ut excelsis sensibus opprimantur, que in sanctis libris clangoribus buccina comparantur. Tunc et judices et principes, et omnes qui præsent terrenis operibus, destruit sermo divinus, et præcipit Ecclesia doctoribus : « In montem excelsum ascende qui evangelizas Sion, exalta vocem tuam qui predicas Jerusalem. » *Isa. xl, 9*.

« Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Juda, et super quatuor non convertam eum, eo quod abjecerit legem Domini, et mandata ejus non custodierit : deecerunt enim eos idola sua post que abierant patres eorum, et mittam ignem in Juda, et deorabit aedes Jerusalem. » *Amos. ii, 4, 5*. LXX : « Hæc dicit Dominus : Super tribus impietatibus filiorum Juda, et super quatuor non aversabor eos : quia repulerunt legem Domini, et præcepta illius non custodierunt, et decepti sunt in vanitatibus suis, quæ secuti sunt patres eorum; et emittam ignem in Juda, et deorabit fundamenta Jerusalem. » Cæteris supradictis urbibus gentibusque Damasco et Azoto Ascaloni, Gazæ, Accaron, et reliquis oppidis Palæstinarum, Tyro quoque et Idumæe, et filiis Ammon et Moab non exprobat quod legem Dei abjecerint, et illius mandata contempserint; non enim habuerunt

langage : Qu'ils ont violé leurs propres entrailles et les entrailles de miséricorde, qu'ils ont broyé sous des charriots de fer les femmes enceintes de Galaad, qu'ils ont emmené captifs les enfants de Salomon ou consommé la captivité du peuple de Dieu, qu'ils les ont enfermés dans l'Idumée, qu'ils ne se sont pas souvenus de l'alliance contractée par leurs pères et qu'ils ont poursuivi leur frère le glaive en main, qu'ils sont tombés dans un tel excès, je ne dis pas de cruauté, mais de rage, qu'ils ont livré au feu les os du roi d'Idumée et n'ont pas permis que la mort fût le terme de tous les maux. Juda, au contraire, chez qui, au temps de cette prophétie, étaient la religion de Dieu, le temple et les cérémonies, et qui avait reçu la loi, et les préceptes, et les jugements, et les témoignages, et les commandements, dont les différences sont pleinement indiquées dans le dix-huitième et dans le cent dix-huitième psaume, est accusé par le Seigneur et convaincu de ses crimes, qui lui vaudront les supplices qu'il a mérités, parce qu'il a rejeté la loi de Dieu et n'a pas gardé ses commandements. Les ayant rejetés et méprisés, la conséquence logique était qu'il fût trompé par ses idoles, qui ne pouvaient le tromper avant qu'il eût rejeté la loi du Seigneur et cessé d'observer ses commandements. Ces idoles sont celles qu'adorèrent ses pères en Égypte, fabriquant des simulacres du bœuf égyptien, et se prostituant au culte de Beelphegor, d'Astaroth

scriptam legem, sed naturalem. Unde dicit eos violasse viscera propria et viscera misericordie; et contrivisse in planstris ferreis prægnantes Galaad, et transtulisse captivitatem Salomonis, sive perfectam, et conclusisse in Idumæa, nec esse recordatos fœderis patrum suorum, et persecutos esse in gladio fratrem suum; et in tantum non dico crudelitatem, sed rabiem prorupisse, ut incenderent ossa regis Idumæe, et non paterentur mortem esse omnium extremum malorum. Judas autem, in quo illo tempore, quo hæc dicebantur, erat Dei religio et templum et caræmonie, qui accepterat legem, et præcepta, et judicia, et testimonia, atque mandata (super quorum differentia in decimo octavo psalmo, et in centesimo decimo octavo plenius disputatur), increpatur a Domino atque convicitur, et digna supplicia recepturus est, quare abjecerit legem ejus, et mandata illius non custodierit. Quæ quia abiecit atque contempsit, ordiæ et via deecerunt eum idola sua. Non enim poterat ante ab idolis decipi, nisi legem Domini repulisset, et mandata illius non fecisset. Hæc sunt idola post que abierant patres eorum in Ægypto, Ægyptii bovis simulacra fingentes, et adorantes Beelphegor, et colentes Astaroth et Baalim. Unde Dominus con-

et de Baal. De là vient que le Seigneur fait aussi la menace d'envoyer contre Juda le feu, qui dévorera les édifices et les fondements de Jérusalem, non de celle qu'habite la vision de la paix, mais de celles qui se sont élevées, dans les diverses villes, sous le nom de Jérusalem. Tout ce que nous avons dit de Juda s'applique à l'Église, où demeure la véritable confession, la paix du Seigneur et la vision de la vérité. Elle est reprise pour avoir méprisé la loi de Dieu, et cessé d'observer ses commandements, et parce que chacun, adorant ses vices et ses péchés, a pris pour Dieu le penchant qui l'a vaincu, selon le mot de l'Apôtre : « On est l'esclave de celui par qui on a été vaincu. » *II Petr. ii, 19*. L'avare adore l'or, le gourmand son ventre, le débauché Beelphegor; la femme lascive, qui est morte quand elle semble vivre au milieu des délices, adore la volupté. Aussi le Seigneur enverra contre Juda le feu, qui dévorera les édifices du mal et les fondements du vice, qui ont perdu la gloire de Jérusalem. Nous apprenons en même temps que le Créateur de toutes choses a le souci, non pas seulement d'Israël et de Juda, mais encore de toutes les nations, et que, selon l'Apôtre, ceux qui ont péché sans la loi périssent sans la loi, et ceux qui ont commis des délits sous l'empire de la loi sont jugés d'après la loi du Seigneur. *Rom. ii*.

« Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes d'Israël trois et quatre fois répétés, je ne minatur etiam in Judam se ignem esse missurum, qui devoret aedes et fundamenta Jerusalem : non illius in qua pacis visio commemoratur, sed earum quæ sub nomine Jerusalem in diversis urbibus surrexerunt. Quidquid de Juda diximus, refertur ad Ecclesiam, in qua est vera confessio, et pax Domini, et visio veritatis. Et ideo [al. in eo] arguitur, quod legem Dei contempserit, et ejus mandata non fecerit, et unusquisque adorans vitia sua atque peccata, Deum cœperit habere a quo victus est, dicente Petro apostolo : « A quo enim quis superatur, hujus et servus est. » *II Petr. ii, 19*. Avarus aurum, gulosus ventrem, libidinosus penem et Beelphegor colit; lasciva mulier, que cum sit in deliciis vivens, mortua est, adorat venærias voluptates. Unde mittit Dominus ignem in Juda, et deorabit aedes pessimas, et fundamenta vitiosa, quæ Jerusalem gloriam perdidit; simulque discimus Creatorem omnium, non solum Juda et Israel, sed universarum gentium habere curam, et juxta Apostolum, eos qui sine lege peccaverunt, perire sine lege, et qui in lege commiserunt delicta, lege Domini judicari. *Rom. ii*.

« Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Israel, et super quatuor non convertam eum, præ eo

révoquerai pas ma menace, parce qu'ils ont vendu le juste à prix d'argent et le pauvre pour des chaussures, eux qui brisent sur la poussière de la terre les têtes des pauvres, pervertissent la voie des humbles, et que le fils et son père entrent auprès de la jeune fille, en sorte qu'ils ont souillé mon saint nom, qu'ils se sont couchés sur des vêtements donnés en gage auprès de tout autel, et qu'ils ont bu le vin des damnés dans la maison de leur Dieu. » *Amos*, II, 6 et seqq. Les Septante : « Voici ce que dit le Seigneur : Après les trois et les quatre impiétés d'Israël, je ne détournerai pas d'eux mon courroux, parce qu'ils ont vendu le juste à prix d'argent et le pauvre pour des chaussures qui foulent aux pieds la poussière de la terre ; parce qu'ils ont frappé de leur poing les têtes des pauvres et perverti la voie des humbles, que le fils et le père sont entrés chez la même jeune fille, de sorte qu'ils ont souillé le nom de leur Dieu, et que, liant leurs vêtements avec des cordes, ils faisaient des ombrages auprès de l'autel et buvaient le vin des calomnies dans la maison de leur Dieu. » Le texte nomme Israël on les dix tribus en dernier lieu, parce que, comme nous l'avons déjà dit, presque tout ce qui suit ayant été écrit en vue d'Israël, le livre du Prophète se développe sur un même sujet. Leur crime, leur impiété trois ou quatre fois répétée, c'est qu'ils ont pour de l'argent vendu un homme, et un homme juste d'autant plus admirable que la pauvreté

quod venderit argento [Val. pro argento] justum, et pauperem pro calcamentis, qui conterit super pulverem terre capita pauperum, et viam humilium declinant, et filius et pater ejus introierunt [Valg. abierunt] ad puellam, ut polluerent nomen sanctum meum, et super vestimentis pigmeretis accubere juxta omne altare, et vinum damnatorum bibebant in domo Dei sui. » *Amos*, II, 6 et seqq. LXX : « Hæc dicit Dominus : Super tribus impietatibus Israël, et super quatuor non aversabor eos [al. eum], pro eo quod venderit argento justum, et pauperem propter calcamentis, que calcant super pulverem terre ; et pugno percutebant capita pauperum, et viam humilium declinant, et filius et pater ejus ingrediebantur ad eandem puellam, ut contaminarent nomen Dei sui, et vestimenta sua alligantes funibus, faciebant umbraula juxta altare, et vinum de calumniis bibebant in domo Dei sui. » Idcirco ponit novissimum Israël, id est, decem tribus, quantum proprio omnia que sequuntur, ad ipsum scripta predictissima, ut sub uno textu sermo propheticus libri ordinem contineret. Primum ergo eorum scelus est, sive impietas, in tribus criminibus enumerata, videlicet, quod propter pecuniam hominem venderit, et hominem justum, qui in eo

même n'a pu le réduire à commettre le moindre injustice. Si les angoisses de la faim les avaient poussés à vendre à prix d'argent ce juste pauvre, il y aurait une circonstance atténuante à leur crime ; mais ils l'ont vendu dans un but des plus vils, la vie précieuse de cet homme : pour se procurer des chaussures, avec lesquelles ils foulent la poussière et le fumier. Selon les Septante, ils frappent la terre du pauvre, et selon l'hébreu, ils brisent sur la poussière de la terre les têtes des pauvres, et ils s'élèvent tellement en orgueil, qu'ils ne veulent pas marcher avec les hommes. Ce crime semble-t-il léger : le fils et le père ont encore dépravé la même jeune fille et souillé ainsi le nom saint de Dieu. Toute action honteuse est donc un outrage à Dieu qui dit : « Par vous mon nom est blasphémé parmi les nations. » *Rom.*, II, 24. C'est là ce que l'Apôtre écrit aux Corinthiens : « On parle ouvertement de fornication chez vous, et d'une telle fornication comme il n'y en a pas même chez les infidèles : de fils qui cohabitent avec la femme de son père. Et vous, vous êtes pleins d'orgueil, au lieu d'être dans le deuil, afin que celui qui a commis une telle horreur fût ôté du milieu de vous. » *Corinth.*, V, 1, 2. Il arrive trop souvent que le père souille la femme de son fils, le beau-père sa bru, et ce crime est prohibé par la loi : « Vous ne révélez point la turpitude de votre père, vous ne découvrirez point la turpitude de votre bru. » *Levit.*, XVII, 7. L'observation de la lettre

admirabilis est, quod nec pauperate superatus est, ut iniquum aliquid faceret : et si quidem pauperem justum famis necessitate compulsi pretio vendidissent, esset aliqua sceleris excusatio ; nunc autem pro re vilissima, calcamentis, quibus pulverem calcant et funum, pretiosam animam hominis venderunt. Isti, juxta Septuaginta, percussit in capite pauperem ; secundum Hebræum, conterent super pulverem terre capita pauperum, et in tantum elevatur superblam, ut nolint cum hominibus ambulare. Et ne parvum videretur hoc factum, filius et pater ad unam ingressi sunt puellam, nomen Dei sanctum violarent. Quiquid ergo fit turpiter, ad Dei referunt injuriam qui dicit : « Per vos nomen meum blasphematur in gentibus. » *Rom.*, II, 24. Hoc est quod et Apostolus scribit ad Corinthios : « Omnino audite in vobis fornicatio, et talis fornicatio, qualis nec inter gentes quidem, ita ut uxorem patris habeat aliquis. Et vos inflati estis, et non potius iuxistis, ut tolleretis de medio vestrum qui hoc opus fecit. » *I Cor.*, V, 1, 2. Crebro evenit, ut pater filii sui uxorem, socer polluat nurum, quod in lege utrumque prohibetur : « Turpitudinem patris tui non revelabis, et turpitudinem nurus tue non discoperies. » *Levit.*

est donc aussi de la plus haute utilité. Et comme tout coupable, quand il est sorti des bornes de la honte, entasse crimes sur crimes, et ne cesse d'aller du mal au pire, les dix tribus se sont en outre couchés près de l'autel sur des vêtements pris en gage. Voici l'interprétation des Hébreux : Ils se couchent sur les vêtements de ceux qui ne voulaient pas aller aux idoles, et qu'ils ont enlevés par la violence, au milieu de leurs orgies d'idolâtrie. D'autre part, d'après les Septante, tel est leur mépris de Dieu, qu'ils étendaient avec des cordes, près de l'autel, les vêtements dans lesquels ils dorment ou commettent la fornication, et qu'ils en faisaient des voiles, grâce auxquels nul ne pouvait voir leurs fornications dans le temple ; ils se sont enivrés dans leur asservissement aux passions, et ils ont acheté le vin qu'ils buvaient, non du prix de leur travail, mais de celui de leurs calomnies. Voilà ce qu'ils ont fait dans le lieu consacré à leur Dieu, souillant de leurs dérèglements honteux ceux qu'ils croyaient des dieux. Telles sont les explications de ceux qui suivent la lettre dans sa simplicité. Pour nous, qui avons enseigné dans Osée que ce sont les hérétiques qui son figurés sous les noms d'Israël, de Samarie, d'Éphraïm, d'enfants de Joseph, tribu d'où sortit Jéroboam, qui sépara une partie du peuple du sceptre de David et de Jérusalem et du temple de Dieu, III *Reg.*, XII, ici encore entendons qu'après avoir visé Juda et Jérusalem, c'est-à-dire

XVII, 7. Habet itaque et littera utilitatem maximam si servetur. Et quia omne flagitium, si terminum pudoris excesserit, crimina auget criminibus, et semper deteriora procedit, etiam super vestimentis pigmeretis [al. oppigneratis] accubere decem tribus juxta omne altare ; quod ita interpretantur Hebræi : Super vestimentis eorum, qui ad idola ire nolabant, et que vi extorserant epulantis in idolo, accubant. Secundum Septuaginta autem tantus erat contemptus in Deum, ut vestimenta sua in quibus dormiunt, vel in quibus fornicantur, juxta altare funibus extendissent, et facerent raperetate, id est « velamina, » quo fornicantes in templo nullus aspiceret possent ; et ebrietati et libidini servientes etiam ipsum vinum quod bibebant non de proprio labore, sed de calumniis emerant ; et hoc faciebant in favor dei sui, ut quos putabant deos, turpitudine ac stupris polluerent. Hæc loquuntur, et sic edisserant, qui simplicem sequuntur historiam. Nos autem, qui in Osée docuimus, sub nomine Israelis, et Samarie, et Ephraïm, et filiorum Joseph (de qua tribu fuit Jeroboam, qui a rege David et Jerusalem, hæreticos significari : etiam nunc post Judam et Jerusalem, que interpretatur

l'Eglise, la prophétie s'adresse aux hérétiques, qui vendent pour de l'argent l'homme saint et juste, mais pauvre. L'homme pauvre et juste est le fidèle qui, n'ayant pas la science des Écritures, se contente, dans sa simplicité, d'exécuter les commandements prescrits. C'est de lui qu'il est écrit : « Le pauvre ne tombe pas sous la menace divine ; » *Prov.*, XIII ; et dans l'Épître aux Galates : « Ne mettons pas en oubli les pauvres. » *Galat.*, II, 10. C'est là ce que font tous les hérétiques dans le but de s'enrichir et pour la possession de chaussures avec lesquelles ils foulent la poussière de la terre ; ils frappent sur la tête les pauvres, parce qu'ils ne peuvent se tenir debout pieds nus sur la terre sainte, comme le firent Moïse et Josué, fils de Navé, *Exod.*, III, *Jos.*, V, et les Apôtres, qui reçoivent l'ordre de s'avancer pieds nus, *Luc.*, X, livres de ces peaux mortes qui figurent les œuvres de la chair. Le Sauveur pareillement prescrivait à ses Disciples de secouer la poussière de leurs pieds, *Matth.*, X, *Marc.*, VI, dans le cas où quelque chose de mort se serait attaché à leurs œuvres, parce qu'ils habitaient encore sur la terre. Les hérétiques frappent les têtes des pauvres, d'après la version des Septante, parce qu'ils se sont éloignés de la voie des humbles, qui est celle qui a dit d'elle-même : « Je suis la voie, la vie et la vérité. » *Joan.*, XIV, 6, et qui nous exhorte à la suivre en ces termes : « Venez à moi, vous tous qui souffrez et que le fardeau écrase, et je vous

Ecclesia, intelligamus ad hæreticos sermonem dirigi propheticum, qui vendunt virum sanctum justumque, sed pauperem, pro pecunia. Vir pauper et justus, ille est ecclesiasticus, qui non habet scientiam Scripturarum, sed simplicitate contentus, facit mandata, que jussa sunt ; de quo scriptum est : « Pauper non sustinet comminationem ; » *Prov.*, XIII, 8 ; et ad Galatas : « Tantum ut pauperum memores essemus. » *Galat.*, II, 10. Hæc omnes hæretici pro divitiis faciunt, et pro calcamentis, quibus calcant pulverem terre ; quia enim non possunt nudis pedibus stare super terram sanctam [in qua stetit Moyses, et Jesus filius Nave (*Exod.*, III, *Josue* V)] : unde apostoli nudis pedibus jubentur incedere, *Luc.*, X, ne quid mortis habeant et pellicum, que referuntur ad carnes ; ideo percussit in capite pauperes. Et Salvator discipulis precepit, ut si forte, quoniam adhuc versabantur in terra, mortale quid in eorum operibus adhaerisset, excuterent pulverem de pedibus suis. *Matth.*, X ; *Marc.*, VI. Percussit autem hæretici capita pauperum, quanquam hoc in Hebræo non legitur [al. *legatur*], quia viam humilium declinaverunt. Via humilium illa est, que dicit : « Ego sum via, vita et veritas. » *Joan.*, XIV, 6, que nos provocat, ut ambu-

soulagerez. » *Matth.* xi, 28. Tous les princes des hérétiques sont enflés d'orgueil; c'est d'eux que l'Apôtre parle à Timothée: « de peur qu'enflé d'orgueil il ne tombe dans le jugement du diable. » *I Tim.* iii, 6, qui tient ce langage: « Je monterai dans le ciel, j'établirai mon aire au-dessus des astres du ciel, je serai semblable au Très-Haut. » *Isa.* xiv, 14. De là vient que Dieu résiste aux hérétiques superbes, et qu'il donne sa grâce aux humbles enfants de l'Eglise. *Jac.* iv. Le fils et le père, ajoute la prophétie, se sont introduits auprès de la même jeune fille, pour violer et souiller le saint nom de Dieu. Nous avons souvent vu dans l'Ecriture que le peuple juif est notre père; écoutez l'Apôtre: « Je ne veux pas, mes frères, que vous ignoriez que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé la mer Rouge, et qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moïse dans la nuée et dans la mer; » *I Corinth.* x, 1, 2; et le Deutéronome: « Interrogez vos pères, et ils vous annonceront cela; vos vieillards, et ils vous le diront; » *Deut.* xxxii, 7; et le Psalmiste: « Vous avez engendré des enfants pour succéder à vos pères. » *Psa.* cxlv, 17. De là le langage que tient l'Eglise recrutée parmi les Gentils: « Les enfants de ma mère ont combattu contre moi. » *Cant.* i, 5. Nous sommes donc les enfants et le peuple juif est le père. Nous péchons donc, nous sommes criminels, lorsque, avec ce père, pour l'observation du sabbat, nous acceptons

lemus pro eam, et dicit: « Venite ad me, omnes, qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. » *Matth.* xi, 28. Omnes autem hereticorum principes intumescunt superbia, de quibus et Apostolus loquitur: « No inflatus incidat in iudicium diaboli. » *I Tim.* iii, 6, qui dicit: « In celum ascendam, super sidera caeli ponam nidum meum; ero similis Altissimo. » *Isa.* xiv, 14. Unde et superbis hereticis Deus resistit: humilibus autem ecclesiasticis dat gratiam. *Jac.* iv. Filii quoque et pater introierunt ad unam puellam, ut violenter atque polluerent nomen sanctum Dei. Patrem nostrum esse populum Iudeorum, saepe legitimus, dicitur Paulo: « Nolo vos ignorare, fratres, quod patres nostri omnes sub nube fuerunt, et omnes pro mare transierunt, et omnes in Moyse baptizati sunt in nube et in mari; » *I Cor.* x, 1, 2; et in alio loco: « Interroga patres tuos, et annuntiabunt tibi; seniores tuos, et dicent tibi; » *Deut.* xxxii, 7; et rursum: « Pro patribus tuis nati sunt tibi filii. » *Psa.* cxlv, 17. Unde et Ecclesia gentium loquitur: « Filii matris meae pugnauerunt contra me. » *Cant.* i, 5. Nos ergo filii sumus, et pater populus Iudeorum. Peccamus et scelus committimus, quando ad observationem sabbati circumcisionis injuriam, cereuo-

l'outrage de la circoncision et nous entrons dans les cérémonies de la loi abolie; nous l'Apôtre nous dit: « Je vous déclare, moi Paul, que si vous vous faites circoncire, Jésus-Christ ne vous servira de rien. Ceux qui veulent être justifiés par la loi sont déçus de la grâce. » *Galat.* v, 2, 4. Quiconque, entrant dans l'Eglise, mêle les pratiques de la loi aux règles de l'Evangile, entre avec son père chez la même jeune fille, commet la fornication et viole le nom du Seigneur. Par conséquent, ceux qui prétendent qu'il n'est pas nuisible aux Juifs, après l'avènement de Jésus-Christ, de croire en Notre-Seigneur, tout en gardant les pratiques de la loi, ceux-là souillent de la même fornication le père et le fils. Ils lient leurs vêtements avec des cordes, ils en font des voiles auprès de l'autel, continue le Prophète; ils étendent au-devant la foi en Jésus-Christ. Tous ceux qui ont été baptisés en Jésus-Christ se sont revêtus de Jésus-Christ; *Galat.* iii; or, les hérétiques étendent ce vêtement, lié avec les cordes de leurs péchés, au-devant des regards, pour qu'on ne puisse voir leurs crimes, en sorte qu'en jetant les yeux sur l'autel, on ne s'aperçoive point qu'ils le profanent. Ils couvrent leurs fornications du nom de chrétiens, ils revêtent leurs erreurs et leurs mensonges des témoignages des Ecritures. De là vient que les Apôtres mirent leurs vêtements sur l'ânesse et sur l'ânon, *Matth.* xxi, afin que le Seigneur y fût plus mollement assis, et

nias legis abolite cum parente nostro ingredimur, quibus dicit Apostolus: « Ecce ego Paulus dico vobis, qui si circumcidamini, Christus vobis nihil prodest; » *Galat.* v, 2, 4; et iterum: « Qui in lege justificantur, a gratia excederunt. » Qui ita ingreditur Ecclesiam, ut legem servet in Evangelio, iste enim pater ingreditur ad puellam, et committit stuprum, et violat nomen Domini. Unde qui dicunt non nocere Iudeis post adventum Christi, si ita credant in Dominum, ut legis quoque praecepta custodiant, patrem et filium una fornicatione contaminant. Sed et vestimenta sua ligantes funibus, velamina faciunt iuxta altare, praeferentes fidem Christi. Quotquot enim in Christo baptizati sunt, Christum induerunt, *Galat.* iii, et vestimenta sua, quae peccatorum funibus ligaverunt, opponunt oculis videntium, ne eorum certant flagitia: ut qui altare respiciunt, stuprum non suspiciant. Hoc faciunt omnes haeretici sub Christiano nomine fornicantes, et erroribus suis atque mendaciis obtendentes testimonia Scripturarum. Unde et apostoli vestimentis suis straverunt pullum asinae, *Matth.* xxi, ut mollius sederet Dominus, et ex Legge ac Prophetis stratum calcaret viam. E contrario haereticonum substerantur vestigiis Salvatoris vestimenta sua; sed

qu'il foulât aux pieds une voie jonchée de la Loi et des Prophètes; les hérétiques, au contraire, au lieu d'étendre leurs vêtements sous les pas du Sauveur, les lient auprès de l'autel et les étendent au-devant de leurs péchés, afin de boire le vin de la calomnie ou des réprouvés, et ils sont réprouvés, parce qu'ils sont sortis de l'Eglise. Ce vin est celui de Sodome, plein de la rage des dragons et des aspics, et quiconque le boit ne peut plus être guéri. Or, ils boivent ce vin, non point dans la maison de Dieu où est le temple et Jérusalem, mais dans celle de leur Dieu, de celui qu'ils se sont fait avec les artifices de leur langage.

« Moi j'ai exterminé l'Amorrhéen, leur ennemi, dont la hauteur égalait celle des cèdres, et la force celle des chênes; j'ai abattu ses fruits les plus élevés, j'ai arraché ses racines les plus profondes. C'est moi qui vous ai fait monter hors de la terre d'Egypte, qui vous ai conduits dans le désert pendant quarante années pour vous mettre en possession de la terre de l'Amorrhéen, et qui ai suscité des Prophètes du milieu de vos enfants et choisi des Nazaréens parmi vos jeunes gens. » *Amos.* ii, 9 et seq. Les Septante: « J'ai détruit l'Amorrhéen leur ennemi; sa hauteur égalait celle du cèdre et il était fort comme un chêne; j'ai rendu secs ses fruits les plus élevés et ses racines les plus profondes. Je vous ai fait sortir de la terre d'Egypte, et je vous ai conduits à travers le désert pendant quarante années, afin de vous mettre en pos-

session de la terre des Amorrhéens; j'ai pris de vos enfants pour être prophètes, et de vos jeunes gens pour les sanctifier. » Vous avez, vous, pour payer de cet argent votre chaussure, vendu le juste pauvre, vous avez frappé sa tête, ou vous avez brisé dans la poussière les têtes des pauvres, vous avez abandonné la voie des humbles, vous vous êtes introduits, père et fils, auprès de la même jeune fille, vous avez profané et pollué mon saint nom, vous avez attaché des liens des péchés vos vêtements souillés dans les lieux d'infamie, vous n'avez pas craint de commettre l'adultère dans le saint lieu, vous vous êtes enivrés d'injustice, vous avez bu le vin étranger, vous avez commis tous les crimes dans la maison de votre Dieu. Moi, au contraire, pour tout le mal que vous avez fait contre moi, je vous ai comblés de bienfaits: c'est moi, quand vous sortiez de l'Egypte, qui ai détruit votre ennemi Séon, roi des Amorrhéens, dont la hauteur et la force égalaient celles du cèdre et du chêne, et je l'ai réduit en poudre depuis ses fruits les plus élevés jusqu'à ses racines les plus profondes; c'est moi qui vous ai fait sortir d'Egypte, *Deut.* xxix, et pendant quarante années je vous ai guidés par de longs détours jusqu'à la Terre sainte; je vous ai mis en possession de cette terre de l'Amorrhéen que Moïse partagea entre les enfants de Gad et de Ruben et une demi-tribu de Manassé; *Num.* xxxii; et à de si grands bienfaits j'ai ajouté celui de prendre de vos enfants pour en faire mes prophètes, et de

librant ea iuxta altare, et pretendunt peccatis suis, ut bibant vinum de calumnia, sive damnatorum, qui ex eo quod egressi sunt de Ecclesia, damnati sunt. Hoc vinum est Sodomorum, furoris draconum et aspidum, quod qui biberit, sanari non poterit. Bibunt autem vinum non in domo Dei, ubi templum est et Jerusalem; sed in domo Dei sui, quem sibi artificii sermone finxerunt.

« Ego autem exterminavi Amorrhæum a facie eorum, cuius altitudo cedrorum altitudo ejus, et fortis ipse quasi quercus; et contrivi fructum ejus desuper et radices ejus subter. Ego sum qui ascendere vos feci de terra Egypti, et eduxi [Vulg. duxi] vos in deserto quadraginta annis, ut possideretis terram Amorrhæi; et suscitavi de filiis vestris in prophetas, et de juvenibus vestris Nazaræos. » *Amos.* ii, 9 et seq. LXX: « Ego autem abstruli Amorrhæum a facie eorum: cuius erat sicut altitudo cedri sublimitas ejus, et fortis quasi quercus; et arefeci fructum ejus desuper, et radices ejus deorsum. Ego eduxi vos de terra Egypti, et circumduxi vos in deserto quadraginta annis, ut possideretis terram Amorrhæum; et assumpsi de filiis vestris in prophetas, et de juve-

nibus vestris in sanctificationem. » Vos quidem vendidistis argento justum et pauperem pro calcamentis, percipientes ejus caput, et viam contentantes in pulverè capita pauperum, et viam humilium declinastis [al. declinantes], in tantum ut pater et filius ad unam introirent puellam, et violenter sive polluerent nomen sanctum meum, et vestimenta vestra impanaribus et fornicatione polluta, peccatorum vinculis pexuistis: ita ut in loco sancto committeretis adulterium, et ebriatistis injustitiam copulantibus, viam liberitatis alienum, et hoc haeretici in domo Dei vestri. Ego autem e contrario pro malis vestris, que mihi reddidistis, vobis tribui bona, ut exterminarem, egredientibus vobis de Egypto, ante faciem vestram, Seon regem Amorrhæorum, qui tam excelsum erat et fortis quasi cedrus et quercus, et contrivi ejus fructum desuper, et radices deorsum. Ego eduxi de Egypto, *Deut.* xxix, et per quadraginta annos longo ad terram sanctam feci pervenire circumlita, ut possideretis terram Amorrhæi, de qua supra diximus: quam divisit Moyses filiis Ruben et Gad, et dimidia tribu Manassé; *Num.* xxxii; et post tanta beneficia etiam hoc addidi, ut de filiis vestris assu-